

**VILLE DE SIN LE NOBLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 12 DECEMBRE 2016**

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**



**REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2016**  
**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
<b>HOURNON</b> Jean-Paul	<b>X</b>			
<b>MASCLET</b> Johanne		<b>X procuration à Marie-Josée DELATTRE</b>		
<b>CARREZ</b> Didier		<b>X procuration à Isabelle TAILLEZ</b>		
<b>FAIVRE</b> Caroline	<b>X</b>			
<b>ALLARD</b> Patrick	<b>X</b>			
<b>TAILLEZ</b> Isabelle	<b>X</b>			
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	<b>X</b>			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée	<b>X</b>			
<b>DELVAL</b> Freddy	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Dimitri	<b>X</b>			
<b>DAMBRIN</b> Pascal	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Jean-Luc	<b>X</b>			
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel	<b>X</b>	<b>X à compter de 21h05 procuration à Christiane DUMONT</b>		
<b>JARUGA</b> Henri	<b>X</b>			
<b>LESPAGNOL</b> Fatima		<b>X procuration à Christophe DUMONT</b>		
<b>WIDIEZ</b> Lise		<b>X procuration à Joselyne GEMZA</b>		
<b>SALPETRA</b> Elise		<b>X procuration à Jean-Luc JOUVENEZ</b>		
<b>DORNE</b> Sylvie	<b>X</b>			
<b>BEDENIK</b> Claudine	<b>X</b>			
<b>BERLINET</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>GEMZA</b> Joselyne	<b>X</b>			
<b>SANTERRE</b> Françoise	<b>X</b>			
<b>DUMONT</b> Christiane	<b>X</b>			
<b>BRIDOUX</b> Josyane	<b>X</b>		<b>X jusqu'à 18h55</b>	
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>WOSINSKI</b> Bruno			<b>X</b>	
<b>POP</b> Cerasela	<b>X</b>		<b>X à compter de 20h43</b>	
<b>GUERIN</b> Victor	<b>X</b>			
<b>DEBLANGY</b> Lucie			<b>X</b>	
<b>CAMPISANO</b> Vincent	<b>X</b>			
<b>POULAIN</b> Daniel	<b>X</b>			

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, donc un grand merci pour votre présence à ce dernier Conseil municipal de l'année 2016. Conseil municipal qui clôturera la séquence budgétaire que nous avons ouverte le 17 octobre dernier par l'examen du rapport d'orientation budgétaire et dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017. Donc avec 18 points à l'ordre du jour dont l'examen du budget primitif 2017 qui est particulièrement chargé ce qui explique l'horaire inhabituel de 18h30 et je remercie celles et ceux qui ont fait l'effort d'être là. Je sais qu'il y en a encore certains qui sont bloqués dans les embouteillages à la sortie du travail. Avant d'aborder l'ordre du jour à proprement parler, quelques remarques liminaires comme d'habitude pour vous informer que le compte rendu sommaire de la dernière séance de Conseil municipal du 14 novembre dernier a été affiché en mairie sous huitaine et sur le site Internet de la collectivité. La version papier a été jointe à votre dossier de conseil avec le procès-verbal de cette même séance que nous aurons à adopter dans quelques instants. Donc voilà

Jean-Pierre BERLINET qui sort des embouteillages, je vous remercie Jean-Pierre. Dans une sous chemise différente ont également été joints à votre dossier, les deux projets de subventions aux associations sportives et non sportives pour l'année 2017 qui ont été travaillés lors de la commission n°2 du mercredi 7 décembre et donc nous vous les avons joints dans votre dossier de conseil mais comme la commission n°2 a émis des avis qui ont été pris en compte, vous avez sur table dans une pochette, la double version définitive des deux délibérations, une pour les associations sportives et une pour les associations non sportives. Donc a également été joint à votre dossier de conseil le projet de convention du forfait communal avec l'association de gestion de l'école Saint Vincent de Paul pour l'exercice 2017 ainsi que le rapport annuel sur la qualité du prix du service public d'assainissement qui nous a été transmis par la Communauté d'agglomération du Douaisis et enfin une note de présentation du budget primitif pour l'année 2017 ainsi que le projet de budget primitif lui-même. Egalement joint sur table, une délibération modificative, il y a eu quelques ajustements sur la délibération relative au dispositif de réussite éducative, donc sur table la pochette qui vous a été préparée à cet effet. Les 4 commissions municipales ont comme toujours été réunies préalablement à la tenue de ce conseil afin d'étudier les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour du conseil et qui relèvent de la compétence des commissions sus nommées. Les comptes rendus de ces 4 commissions municipales sont également déposés sur table puisqu'elles se sont réunies juste pendant ou juste après l'envoi du dossier de conseil. Donc vous avez les comptes rendus de ces 4 commissions municipales. Alors je vous propose désormais d'élire un secrétaire de séance qui procédera à l'appel nominal et à la vérification du quorum et comme la tradition le veut je vous propose de désigner

Dimitri WIDIEZ qui est le benjamin de séance et pour ce faire de nous exonérer comme d'habitude du vote à bulletin secret. Tout le monde est d'accord pour à la fois nous exonérer du vote à bulletin secret et désigner Dimitri WIDIEZ ? Merci beaucoup, donc je passe la parole à Dimitri WIDIEZ pour l'appel nominal.

M. WIDIEZ : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Dimitri pour cet appel nominal qui nous montre que les conditions de quorum sont satisfaites et que le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour. Et à commencer par l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil municipal du 14 novembre dernier. Tout le monde a eu le procès-verbal, y a-t-il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès-verbal ? Non donc je vous propose son adoption ? Y a-t-il des votes « contre » ? Des abstentions ? Non, donc le procès-verbal de la dernière séance de Conseil municipal du 14 novembre dernier est adopté. Merci beaucoup.

Peut-être juste préciser, Didier CARREZ qui a subi une intervention chirurgicale le mois dernier et qui devrait nous l'espérons tous, nous revenir en pleine forme au mois de janvier. Et puis, Fatima LESPAGNOL qui est bloquée à Paris à la réunion du ministère de l'Intérieur dont on a beaucoup parlé aujourd'hui. Elle devait être là et elle m'a envoyé un texto comme quoi la réunion s'est éternisée donc elle rentrerait plus tard. Voilà.

Alors avant d'examiner les questions à l'ordre du jour, un bref rappel des événements survenus depuis notre dernière réunion de conseil et que je souhaite porter à votre connaissance.

Alors le 15 novembre une commission d'appel d'offre sur l'ancienne école Matisse, que nous transformerons en centre social. Donc nous avons attribué le premier lot relatif au

désamiantage et à la déconstruction donc qui nous permet d'avancer et ça y est d'entrer dans une phase opérationnelle sur ce projet.

Le 16 novembre, une rencontre avec un professeur du collège Anatole France qui est professeur dans une classe au niveau des SEGPA pour envisager un partenariat entre la Commune et cette SEGPA sur des chantiers-écoles donc c'est très intéressant pour eux et pour nous.

Le 20 novembre, un bon moment avec l'inauguration de la salle Carnot en présence du Ministre des sports Patrick KANNER. Donc un bon moment avec le club.

Le 22 novembre un séminaire de travail sur le PPI avec les cadres de direction et les élus du groupe pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement.

Le 24 novembre, une réunion avec un cabinet d'étude qui travaille avec nous sur la révision du plan de circulation, donc ça sera travaillé prochainement lors d'une commission. Donc sur le plan de circulation et sur des problématiques de comptage, tant au niveau du stationnement qu'au niveau de la circulation. Donc, des premiers rendus qui sont intéressants et qui vont nous permettre de nourrir notre volonté de revoir le plan de circulation évidemment en lien avec les élus des conseils de quartiers, la population.

Le 25 novembre un autre bon moment, l'inauguration des Maisons Marianne. Le 25 novembre, le concert des lauréats.

Le 28 novembre, une réunion avec les lecteurs de la bibliothèque, puisque nous avons délibéré ici lors du dernier Conseil municipal sur la création d'une Direction des affaires culturelles. Et donc, le nouveau Directeur des affaires culturelles, Nicolas CASTELIN en l'occurrence, travaille tout de suite sur la bibliothèque, sur la lecture publique. Autant on a une très belle école de théâtre, danse, musique, chorale, autant on a une belle bibliothèque mais qui est en-dessous des ratios d'une ville de 17 000 habitants. Donc on regarde pour travailler ensemble sur la lecture publique et comme on le fait toujours en démocratie participative, la première chose que l'on a faite c'est d'aller rencontrer les usagers actuels de la bibliothèque. C'est un bon moment très agréable, en tout cas ils sont très heureux de leur bibliothèque.

Le 29 novembre, un séminaire de travail avec les élus des groupes minoritaires et qui a commencé par une visite du magasin LIDL pour ceux qui avaient accepté de braver le froid de bonne heure au matin.

Le lendemain, le 1<sup>er</sup> décembre, une belle rencontre là aussi avec les représentants de la CAF à laquelle assistaient Isabelle TAILLEZ, le directeur du centre social, la directrice du CCAS et la responsable du multi-accueil, pour présenter tous nos projets, que ce soit Matisse où on le verra tout à l'heure dans le plan pluri annuel d'investissement nous avons des projets sur ces structures, donc de voir comment on pouvait travailler ensemble, tant sur des financements mais également sur l'ingénierie, et également sur le projet social et les exigences de financement. Le même jour, nous avons rencontré cette fois-ci avec Freddy DELVAL le cabinet conseil qui nous accompagne sur une étude sur l'informatique, téléphonie dont vous savez qu'elle est en triste état. La téléphonie et l'informatique, on est au bord de la rupture. Donc on verra également tout à l'heure au plan pluri annuel d'investissement qu'il y a des sommes qui sont consacrées, mais nous ne savons pas tout. Nous avons un cabinet qui travaille avec nous.

Le soir de ce 1<sup>er</sup> décembre, un spectacle organisé par le SCoT à la salle CASARES.

Le 2,3,4 décembre, le Marché de Noël, un beau moment de partage avec les associations, les commerçants et puis surtout, beaucoup de monde sur le défilé des lutins ou la descente du père Noël. Donc ça fait toujours plaisir. Il y avait 400 gobelets de chocolat chaud et il n'y avait plus de gobelets, comme il n'y a que les enfants qui avaient du chocolat, donc ça fait qu'il y avait au moins 800 personnes puisqu'il y avait 1 adulte avec 1 enfant à peu près. Le soir du 3 décembre, ici même une réception des pompiers pour la cérémonie de la Sainte Barbe, moment toujours agréable également.

Le 6 décembre, une réunion à la Communauté d'agglomération, à laquelle a participé Patrick ALLARD avec Philippe DELCOURT pour voir les modalités de financements de la CAD au niveau des piscines puisque l'on vous avait dit dans le DOB que la CAD accordait 40 000 euros par piscine. Donc là, Patrick ALLARD y est allé avec Philippe DELCOURT pour voir comment on travaillerait. On reviendra dessus dans un prochain Conseil municipal pour prendre une délibération, puisqu'en gros c'est aligner nos tarifs scolaires sur les tarifs de Sourcéane qui sont à 60 euros par créneau. Donc on y travaillera avec les différentes commissions qui sont concernées et on y reviendra dans un prochain Conseil municipal, ici, pour vous rendre compte de tout cela.

Le 7 décembre, une réunion avec le Président et le Directeur du Syndicat Mixte des Transports du Douaisais en présence de la CAD avec une réunion que j'avais souhaité pour faire un point sur les transports au niveau du quartier des Epis puisque nous allons attaquer des travaux

importants dans l'axe structurant à la création de la rue des huit cents et que tout ça ça fait forcément arriver sur la desserte de l'éco quartier et que tout ça, ça amène vite sur les questions de la ligne 2 ou de la ligne 13 et, à terme, sur la ligne B. Donc c'était intéressant comme réunion.

Le 8 décembre, la première pierre qui était posée dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD Pierre WAUTRICHE. Ca aussi c'est bien sympathique de voir que Sin-le-Noble bouge de partout.

Le 10 décembre, c'était l'arbre de Noël de la crèche.

Le 11 décembre, hier, la Corrida, donc qui est un très beau succès. J'ai vu quelques photos qui passaient avec plus de 400 / 450 participants à la Corrida. Vincent CAMPISANO y était, quelques élus y étaient, un beau moment de convivialité. J'ai vu des gens qui étaient contents d'être ensemble, courir. Il y avait le député CANDELIER qui était là également puisqu'il avait mis une réserve parlementaire dessus. Donc qui est une belle mobilisation des associations qui ont participé également auprès de l'AS SIN athlétisme, une belle participation des employés communaux, qui ont travaillé d'arrache-pied pour que ce soit une très belle réussite. Bravo à tous ceux qui ont participé à cette Corrida, et plus largement à toutes celles et ceux qui ont participé depuis le dernier Conseil municipal à l'ensemble de ces événements.

Autres éléments d'informations que je souhaite porter à votre connaissance, l'obtention de divers financements depuis le dernier conseil. Alors je vous rappelle que nous avons déjà obtenu 531 000 euros de dotation politique de la ville pour la réhabilitation de la salle Joliot Curie. A cela s'ajoute 288 000 euros du fonds de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation de l'ancienne école Matisse en centre social. A cela s'ajoute également 42 000 euros toujours du fonds de soutien à l'investissement local pour la mise aux normes de salle Martel. Elle n'est pas aux normes de sécurité, on a donc un avis défavorable, ce qui nous pose problème parce qu'elle accueille du public, et puis parce que ça conditionne la licence d'entrepreneur du spectacle. Donc on le verra tout à l'heure au budget d'investissement et au PPI, il y a quelques dizaines de milliers d'euros, enfin 125 000 + 26 000 euros de mémoire sur la mise aux normes de Martel.

Nous avons également la confirmation d'une réserve parlementaire du député CANDELIER pour les travaux de la rue Ghesquière, 18 688 euros. Nous avons obtenu également 6 330 euros de DGD pour la révision du POS en PLU. Et enfin, nous avons obtenu 12 288 euros au titre de la politique de la ville pour la création de la commission extra-municipale de sécurité et c'est un financement important à 80% sur 15 360 euros de budget donc 12 288, pour nous accompagner dans la création et la mise en place de cette commission extra-municipale de sécurité, que ce ne soit pas juste un gadget, qu'on ne fasse pas une photo juste lors de la première réunion et après qu'il ne se passe rien. Donc que ce soit un vrai outil au service de la population et de la sécurité. Donc au total, si on additionne toutes ces sommes, ce sont 900 000 euros de subventions que nous avons obtenues en quelques semaines.

Quelques autres informations, l'arrivée de 4 services civiques sur des missions de médiation citoyenne qui devraient débiter au mois de janvier 2017. On avait voté ici la création de service civique pour de la médiation citoyenne qui est différente de la médiation sociale, un autre dossier que nous travaillons avec les bailleurs dans le cadre de l'exo TFPB. Et donc, le but c'est d'avoir un service civique, par quartier. Nous avons 8 conseils de quartiers, donc on fera des binômes pour qu'ils soient 2. C'est plus sécurisant et donc ils travailleront sur deux quartiers pour aller à la rencontre de la population et faire le travail que l'on fait dans le cadre des conseils de quartiers, le faire sur le terrain. Et enfin concernant le dossier de la Poste, une nouvelle réunion technique qui s'est tenue voici quelques jours et au cours de laquelle les services de la Poste nous ont bien confirmé que les travaux allaient commencer sur le premier semestre 2017 avec l'objectif d'une ré ouverture du bureau de Poste. Alors pour ne pas prendre de risque, ils nous disent début septembre, mais on espère avant. Donc on ne sait jamais s'il y a un problème quelconque, au moins, et là ce sont des sommes importantes qu'ils vont consacrer à la ré ouverture de ce bureau de Poste au niveau du quartier des Epis. Donc une belle victoire que l'on fêtera dignement le jour où ça se concrétisera. Voilà, donc, nous pouvons aborder l'ordre du jour à commencer par l'examen de l'état des décisions directes qui vous est livré pour information page 9. Et ensuite, donc la première délégation, celle de l'administration générale dont je suis le rapporteur.

## **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

1 – Commission municipale n°1 – Vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activité économique, commerces et artisanat. Commission n°3 – Démocratie, vie des quartiers, cohésion sociale, logement et solidarité. Modification de la composition.

M. le MAIRE : Cette délibération vise à mettre en cohérence et en correspondance les changements qui ont été opérés dans les délégations de fonction qui sont dévolues aux conseillers municipaux, et les questions dont ils ont à connaître en commission. Alors on vous rappelle dans la note de synthèse et on note pour le PV l'arrivée de Madame BRIDOUX. La démocratie participative est une priorité du mandat et le bilan de fonctionnement d'une année des 8 conseils de quartiers qui a été présenté dernièrement a montré le dynamisme de la démarche. Donc sans oublier dans cette démocratie participative le Conseil municipal des jeunes, les conseils citoyens, le conseil consultatif du monde associatif, ou encore le conseil des sages. Donc afin de pérenniser cette démarche de démocratie participative, Monsieur Dimitri WIDIEZ qui était conseiller délégué aux affaires juridiques et au contrôle de gestion depuis avril 2014 s'est vu confier une autre délégation depuis novembre 2016 pour renforcer la délégation démocratie participative qui est en plein essor, qui est jugée prioritaire et en plus, l'adjoint Didier CARREZ a également la vie des quartiers dans sa délégation et donc est très occupé sur la réhabilitation de Matisse en centre social. Donc pour permettre la cohérence entre la nouvelle délégation de Monsieur WIDIEZ et le travail dans la commission municipale compétente en la matière, il vous est proposé de modifier la composition de la commission n°1 dans laquelle il siégeait jusqu'alors, en cohérence avec sa délégation précédente qui était, affaire juridique et contrôle de gestion. Et donc, qu'il intègre la commission n°3 qui est plus en cohérence avec sa nouvelle délégation. Alors Claudine BEDENIK qui siégeait précédemment dans la commission n°3, accepte d'aller souffrir dans la commission n°1 où l'on parle des finances. Il paraît que c'est moins intéressant que la commission n°3. Mais en tout cas on la remercie d'accepter de rejoindre la commission n°1 et Dimitri, lui, accepte de quitter la commission n°1 et de rejoindre la commission n°3. La commission n°1 justement qui a travaillé sur l'ordre du jour qui relevait de sa compétence a émis un avis unanime quant à cette proposition. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Nous pouvons donc mettre au vote cette délibération, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette première délibération est adoptée à l'unanimité et donc Claudine rejoint la C1 et Dimitri rejoint la C3.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le MAIRE : Deuxième délibération, cette fois ci donc dans le cadre de la délégation des affaires financières.

### **II/ AFFAIRES FINANCIERES**

#### **2 – Décisions budgétaires – Décision modificative n° 1 – Budget 2016**

M. le MAIRE : C'est la première de l'année. Donc la note de synthèse vous rappelle que le budget primitif doit pouvoir être corrigé pour tenir compte des événements de toute nature qui sont susceptibles de survenir en cours d'année. Alors il convient de respecter les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. Et cette première décision modificative budgétaire prend en compte l'évolution du chapitre budgétaire 012, charges de personnel et frais assimilés, on vous l'avait dit, cette année comptera 13 paies, puisque nous avons plusieurs trains de paies au niveau de la collectivité et les vacataires étaient payés au milieu du mois suivant. Or pour harmoniser suite à une demande de la trésorière municipale il n'y a plus qu'un seul train de paie, et donc cette année nous avons donc 13 trains de paie, puisque mi-janvier les vacataires ont été payés de leur mois de décembre de l'année dernière et en décembre ils vont être payés de décembre, donc 13 trains de paie. Donc il faut revoir légèrement la prévision et abonder le chapitre 012 de 15 586 euros par un prélèvement sur le chapitre 022 dépenses imprévues qui porte bien son nom pour la même somme afin de respecter l'équilibre du budget. Alors comme les décisions budgétaires modificatives sont du ressort de la compétence du Conseil municipal, il vous est donc proposé cette délibération et d'adopter cette décision modificative. Avez-vous des questions ou des remarques en la matière ? Non ? Donc je vous propose d'adopter la délibération, la décision modificative, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Donc, deuxième délibération.

#### **3 – Budget primitif 2017 – budget principal**

M. le MAIRE : Avec une note de synthèse qui vous donne les grandes lignes de ce budget. Note de 21 pages que je vais essayer de synthétiser. Je vais essayer de synthétiser la synthèse, mais ça ne va pas être facile parce qu'elle est déjà synthétique ! Donc en commençant par le rappel réglementaire de la page 3 de la note de synthèse. Il vous est fait rappel de l'article L 2312.1 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que le vote du budget a lieu dans un délai de 2 mois après le débat d'orientation budgétaire lequel débat a été tenu lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2016. Nous sommes donc dans le cadre de l'article L2312, dans les deux mois. Un bref rappel des éléments de contexte, alors, les premiers sont les éléments de contexte de la ville. On vous rappelle que pour doter la Commune d'outils de pilotage qui permettront sa gestion budgétaire optimale, il a été décidé d'avancer le vote du budget à la mi-décembre, le 12 décembre aujourd'hui, alors que par le passé, c'était plutôt en avril ou au mois de mars que le budget était adopté. Du fait de cette volonté de doter la Commune d'outils de pilotage et donc de l'avancée du vote du budget, nous n'avons pas eu communication par les services de l'Etat du montant des impôts, ni des dotations dont nous bénéficierons en 2017 puisque ce sont des éléments qui nous sont communiqués parfois même quand on votait le budget en mars/avril, on ne les avait déjà pas. Donc là, évidemment nous ne les avons pas. A la date du 12 décembre, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice antérieur n'ont pas été présentés à l'organe délibérant puisque l'exercice n'est pas clos. Et donc il n'est pas possible de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2016. Il y aura donc un budget supplémentaire qui intégrera les résultats de l'année antérieure et qui vous sera proposé en cours d'année, dès que le Conseil municipal aura validé les documents comptables de l'année 2016. Toujours dans la volonté, au-delà du vote du budget au mois de décembre pour commencer l'année avec un budget voté et d'avoir les outils de pilotage, nous allons plus loin en ayant en matière de prospective cette fois-ci établi un plan pluri annuel de gestion qui couvrira la période 2016/2020. Ce plan a été travaillé, présenté aux élus des groupes minoritaires lors du séminaire de travail le 29 novembre 2016. De ce plan pluri annuel de gestion donc qui projette les 4 prochaines années, nous avons pu déduire un plan pluri annuel d'investissement parce que le PPG (Plan pluri annuel de gestion) nous permet de projeter les capacités d'investissement de la Commune au regard de la capacité d'auto financement qui est estimée dans le cadre de la prospective financière. De cette capacité d'autofinancement nous pouvons travailler sur les perspectives d'endettement en intégrant les engagements pluri annuels. Et là aussi ce plan pluri annuel d'investissement qui reprend la liste des investissements projetés a été travaillé avec les élus des groupes minoritaires lors du séminaire de travail du 29 novembre 2016. Alors ce budget 2017, au-delà d'être très avancé et de s'appuyer sur un plan pluri annuel de gestion et un plan pluri annuel d'investissement, s'inscrit dans un contexte particulier que nous avons détaillé largement dans les 40 pages du rapport d'orientation budgétaire. Donc nous allons y revenir mais très en diagonale en sachant que tout le monde est au courant que la croissance de l'économie mondiale est assez modérée, qu'il y a une forte volatilité des marchés financiers, que le Brexit a déclenché une nouvelle vague d'incertitudes dans une économie mondiale qui était déjà touchée par des incertitudes politiques, financières, institutionnelles, que le FMI a revu sa prévision de croissance à la baisse, il y a de nombreux risques géopolitiques, tels des tensions liées aux réfugiés, la montée du populisme, parlements instables, terrorisme, facteurs climatiques..., ces risques géopolitiques sont nombreux. Les séquelles de la crise financière n'ont pas été corrigées dans le système bancaire européen, et on peut même ajouter l'élection de Donald TRUMP aux Etats Unis, on ne le savait pas lors du DOB, maintenant on le sait. La conjoncture nationale, la croissance française a connu un coup d'arrêt et ces mauvais résultats compliquent la tâche du gouvernement qui avait bâti son budget sur une hypothèse de croissance de 1.5% en 2016, hypothèse qui ne sera pas remplie. La composition de la croissance française alerte également les économistes et le niveau de chômage reste très élevé. Après avoir vu le contexte mondial et national, le contexte des finances publiques donc qui est caractérisé par un net ralentissement des recettes de fonctionnement avec une nouvelle contraction des dotations de l'Etat. Pour compenser cette baisse de la dotation globale de fonctionnement, il y a des dispositifs de péréquation qui augmentent. Donc, ça c'est au niveau des dotations. Au niveau des autres recettes des collectivités, un produit fiscal qui est moins dynamique en lien avec le taux de croissance et le contexte économique. Et on peut noter que le fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires ne voit pas ses masses évoluer significativement. Donc ça c'est au niveau des recettes de fonctionnement des collectivités. Et maintenant au niveau des dépenses de fonctionnement, c'est une nouvelle hausse, même modérée, mais c'est en hausse avec plusieurs mesures pour lesquelles les collectivités locales ne sont pas décisionnaires mais qui consistent à augmenter les dépenses de personnel. Alors au premier rang desquelles, le dégel du point d'indice de la fonction publique. Dans ce cadre également, les tous premiers effets

des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) qui ont démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et s'étaleront jusqu'en 2020. Egalement à ce titre, une hausse du taux de contributions employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales la CNRACL. Les collectivités locales, stabilisent quasiment leurs achats et ont des intérêts des charges en baisse, et stabilisent également l'investissement malgré une baisse de l'épargne ont un moindre recours à l'endettement. Alors je suis page 7 pour ceux qui veulent suivre, pour 2017, le contexte est marqué par les événements suivants pour Sin-le-Noble : une réduction opérée au niveau de la baisse des dotations sera de moitié à celle de 2016. Le projet de loi de finances pour 2017 le prévoit, nous anticipons une baisse de DGF de 172 946 euros, nous avons diminué l'année dernière notre DGF de 340 979 euros. Au niveau des recettes fiscales, la proposition est de protéger une nouvelle année supplémentaire nos concitoyens, déjà confrontés aux difficultés économiques et sociales, de la crise économique qui touche notre pays et qui s'est déjà traduite par une hausse de chômage importante et un poids élevé des prélèvements, c'est noté nationaux, mais ça depuis quelques temps ça n'est plus que nationaux. Et il est de notre volonté de ne pas faire payer à nos concitoyens, les erreurs de gestion du passé et nous proposons que les taux d'impositions locales, restent inchangés pour 2017. Les impôts n'augmenteront que de la revalorisation forfaitaire cadastrale, elle est estimée à 1% et 0,4% depuis les derniers jours. Donc, voilà. Mais bon on peut se dire que l'on aura 0,4. Si on a quelques rôles supplémentaires, on espère aller à 1% et cette différence entre 1% et 0,4% c'est 30 000 euros de différence.

Alors le chapitre 012, celui des masses salariales pèse fortement sur les dépenses communales avec plus des 2/3 du budget et il sera impacté par des décisions gouvernementales : dégel du point d'indice, hausse du taux de cotisation retraite, modernisation des parcours professionnels. Alors ces contraintes exceptionnelles, extrêmement fortes, qui pèsent sur notre Commune qui je vous le rappelle est classée pauvre, puisqu'en 2017 seules 668 communes devraient toucher la DSU continuent de nous inquiéter. Et il convient donc d'être une nouvelle fois, extrêmement vigilant sur le contrôle des dépenses tout en maintenant les services à la population en volume et en qualité. Donc cette vigilance, s'avère d'ailleurs indispensable puisque la Commune de Sin-le-Noble ne souhaite activer aucun des trois leviers qui sont utilisés par les autres communes. Alors de ces trois leviers : la hausse des impôts, je viens de vous dire que nous souhaitons maintenir les taux d'imposition locale aux taux actuels et aux taux depuis plusieurs années. Quelques villes, dans leur variable d'ajustement utilisent la baisse des subventions aux associations, ce n'est pas un levier que nous souhaitons activer, on en a déjà parlé ici, et nous souhaitons poursuivre en 2017 notre politique de soutien au monde associatif, ou alors une baisse des services à la population, et là aussi nous ne souhaitons pas trancher dans les services à la population. Alors si nous n'activons pas ces trois leviers, hausse des impôts, baisse des subventions, baisse des services à la population, nous ne pouvons pas non plus faire ce que font majoritairement les autres communes à savoir baisser leurs investissements. Elles ont des recettes en baisses, elles ont des dépenses en hausse, notamment le 012 avec l'augmentation par décision gouvernementale, donc elles ont moins d'excédent de fonctionnement donc du coup elles investissent moins. Donc nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas utiliser ce dernier levier, alors d'une part parce que depuis 2014 nous sommes confrontés à un pic vertigineux de dépenses d'investissements. Et que 2017 sera encore particulièrement marquée en la matière alors évidemment au niveau de la rénovation urbaine mais pas seulement, également des projets qui concernent la transformation de l'ancienne école Matisse en centre social, la transformation de l'ancienne chapelle Foucaut en maison de quartier, les travaux de rénovation de la salle de sports Rousseau, la réalisation de deux terrains synthétiques : un sur chaque stade, un au stade des frères Martel et un au stade Bassement. Sans oublier la poursuite du programme de reconquête de nos voiries avec cette année 600 000 euros supplémentaires inscrits au budget ANRU, hors ANRU pardon. Et il en est de même pour de nombreux autres postes d'investissement, on peut penser à l'accessibilité, la sécurité incendie, la conformité électrique, l'informatique téléphonie, mais on aura l'occasion de voir tout ça dans le plan pluri annuel d'investissement et dans le budget d'investissement dont je vous ferais une présentation juste après. Donc nous sommes page 8, donc pour un résumé, des caractéristiques du budget de

l'année 2017, donc la fiscalité pas de hausse des taux, ce pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive du mandat, malgré un contexte très difficile nous n'avons pas souhaité depuis notre élection activer le levier fiscal. Au niveau des dotations, je vous le disais tout à l'heure, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit une diminution de moitié de la diminution donc 172 000 euros estimés de baisse de DGF au lieu des 340 000 euros de cette année. Mais comme Sin-le-Noble

est une ville pauvre et que le projet de loi de finances prévoit une péréquation renforcée, nous fondons donc des espoirs en la matière. Un objectif de maintien du niveau des dépenses de fonctionnement, c'est la clé de voute de toute notre stratégie financière, et au niveau de l'endettement, le délai moyen de remboursement du stock de la dette avoisine les 5 euros, les 5 ans pardon, 5 euros ça serait bien. Les 5 années et ça c'est un excellent ratio concernant l'endettement. Et la rénovation urbaine, donc je vous le disais, encore une fois nous sommes en pic de dépense en 2017, 1 638 086 euros auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2016 estimés à environ 2 409 380 euros soit un total de plus de 4 047 466 euros. Nous votons très tôt donc rien n'est arrêté encore, mais en tout cas dans nos bases de travail nous prévoyons un report, un reste à réaliser de 2 409 380 euros, ce qui nous fera donc, reste à réaliser et dépenses nouvelles de rénovation urbaine plus de 4 000 000 d'euros à réaliser en 2017. Et enfin, donc au niveau des investissements, en plus de ces dépenses de rénovation urbaine pour 4 000 000 euros il y a une nouvelle fois, un nouvel embouteillage de projets à réaliser à financer du fait de l'incapacité de les financer par l'ancienne majorité municipale. Donc tout ça est connu, la Chambre régionale des comptes en avait parlé dans son rapport de mai 2014 en raison des difficultés financières de la Commune, lesquelles difficultés financières ne permettaient pas à la commune de dégager de l'autofinancement pour y mettre sa part à charge et d'autre part ne donnait pas confiance aux banques qui donc refusaient de prêter à la Commune. Les chiffres du budget, pour l'exercice 2017, donc nous sommes au point 4 en bas de la page 8, un fonctionnement qui est estimé à 20 463 668,97 euros et un investissement estimé à 6 929 063,77 euros. Ce qui nous donne donc un total pour les budgets primitifs 2017, de 27 392 732 euros.

Au niveau de la page 9, nous vous avons mis un tableau qui est assez parlant et qui permet bien de voir l'équilibre du budget au niveau des grandes masses. Donc, un fonctionnement évidemment équilibré en recettes, en dépenses à hauteur de 20 463 668,97 euros et peut être nous verrons tout ça dans le détail après, peut-être voir la section 042, transfert entre section de 1 778 432 euros donc ce sont des écritures d'ordre notamment concernant une provision. Mais si on l'additionne à l'auto financement qui est de 1 463 103,22 euros nous avons donc un virement à la section d'investissement de 3 241 535,97 euros puisque le transfert entre sections c'est une dépense de fonctionnement et ça sera une recette d'investissement. Et donc les grandes masses des budgets d'investissements à hauteur de 6 922 063,77 euros.

Alors page 10, une synthèse de la section de fonctionnement, donc la section de fonctionnement est estimée à 20 463 668 euros au niveau de l'analyse des principaux postes de recettes, donc son chapitre 13, l'atténuation de charges 50 000 euros qui sont liées à des remboursements sur des rémunérations de personnels, c'est pour ça que ça s'appelle atténuation de charges. Nous constatons la charge au chapitre 012, rémunération de personnel et nous avons des remboursements qui eux sont constatés comptablement au chapitre 13 en recettes. Le chapitre 70 produits des services, donc ce sont les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public et les différentes perceptions auprès des usagers, notamment la restauration ou la petite enfance. Alors nous anticipons ce poste à hauteur de 738 120 euros en hausse par rapport au budget précédent puisqu'ils étaient très stables en 2016 et 2015 à hauteur de 666 700 euros et 665 800 euros à peu près. Mas l'estimation du réalisé 2016 nous laisse entrevoir une hausse potentielle de ce poste de recettes. Sur la redevance culturelle, grâce au dynamisme des recettes du Printemps Culturel et de l'Ecole de musique et également au niveau des cantines nous avons beaucoup d'inscriptions au niveau des cantines. Au niveau du chapitre 73, impôts et taxes, on vous rappelle que nous avons, nous souhaitons ne pas augmenter les taux communaux pour 2017<sup>ème</sup>

et les laisser inchangés pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive du mandat, même si ces taux restent particulièrement inférieurs aux moyennes départementales.

Alors nous avons mis page 11 au-delà du rappel des taux, les bases d'impositions qui multipliées par les taux d'impositions vous permettent d'avoir les produits. Alors la dernière année connue qui est, enfin arrêtée par un compte administratif de 2015, les prévisions de 2016 qui sont relativement fines, somme toute, et donc nos prévisions pour 2017 où donc vous voyez les taux d'impositions qui restent inchangés à 24,95 pour la TH, 23,04 pour la TFNB et 51,57 pour la TFPB. Donc ce qui nous donne donc la principale recette, la taxe d'habitation 2 755 061 euros, la taxe foncière sur le bâti 2 647 706 euros et la taxe foncière sur le non bâti 29 950 euros ce qui nous donnerait donc un total de 5 432 717 euros au niveau prévisionnel. Donc ces contributions directes sont la principale source de recettes de ce compte avec 5 432 717 euros, l'attribution de compensation 2 000 000 d'euros, la dotation de solidarité communautaire 239 405 euros, le fonds de péréquation des recettes fiscales communales, intercommunales est estimée à 220 000 euros et les taxes sur le droit de mutation, chaque année elles baissent. Malheureusement on le constate encore cette année,

elles étaient à 255 000 euros en 2012, 245 000 euros en 2013, 225 000 euros en 2014, et 190 000 euros en 2015. Et donc nous les estimons à 175 000 euros pour le budget de l'année 2017. A cela s'ajoute quelques taxes diverses, la taxe sur la publicité 50 000 euros, la taxe sur les pylonnes électriques 25 000 euros, les droits de place pour 35 000 euros, le FNG pour 50 000 euros.

Au niveau du chapitre 74, celui qui correspond aux dotations et participations, donc ce chapitre est estimé à 10 937 375 euros, et intègre donc une DGF à 2 827 054 euros avec une baisse dont nous avons déjà parlé de 172 000 euros. Compte tenu des critères faibles de la ville de

Sin-le-Noble, on disait qu'elle était classée 43<sup>ème</sup> dans le classement d'attribution de la DSU sachant que l'on parle de la première et la plus pauvre donc elle a un peu plus, donc nous

sommes 43<sup>ème</sup> et nous espérons avoir cette année 3 800 000 euros de DSU mais tout ça je vous le disais tout à l'heure, comme nous votons le budget très tôt, nous n'avons pas communication par les services fiscaux, des dotations auxquelles nous pourrions prétendre en 2017. Alors on vous l'avait déjà dit l'année dernière, mais on peut le constater, l'écart s'accroît entre la DGF et la DSU puisque la DSU est 3 800 000 euros la DGF 2 800 000 euros, donc la DSU dépasse largement la DGF de plus de 34%. Quelques autres financements sur ce chapitre 74, la dotation nationale de péréquation, 450 000 euros, ou encore les emplois d'avenir à 140 000 euros. Dans ce chapitre budgétaire dont on peut déjà ici dire malgré tout comme chaque année, rappeler qu'il est plus important que le chapitre des impôts et taxes. Normalement ce sont les impôts et taxes qui sont supérieurs aux dotations, mais chez nous c'est l'inverse. Donc nous estimons cette année, le poste des DDU, DPV, donc DDU dotation développement urbain, DPV, dotation politique de la ville. Donc là aussi ce sont des subventions dont la ville bénéficie parce que c'est une ville pauvre et qu'elle est en rénovation urbaine. Donc, le poste des DDU, DPV est estimé à 1 647 537 euros alors rappelons d'une part que nous n'allons pas avoir 1 647 537 euros je vous le disais tout à l'heure, dans la présentation liminaire que nous avons eu 531 000 euros de DPV pour la réhabilitation de la salle Joliot Curie, et comme la Ville chaque année a

500-600 000 euros de DDU/DPV, mais qu'elle n'arrivait pas à réaliser les travaux parce qu'elle n'avait pas l'auto financement à mettre en face, nous sommes, nous, obligés de réaliser cette année, plusieurs projets. Donc c'est pour ça que cette année, que nous avons 1 647 537 euros qui sont, c'est une spécificité de la DDU ou de la DPV, qui sont des recettes de fonctionnement mais qui financent de l'investissement. Donc même si ce sont dans nos chiffres de fonctionnement, cette DPV doit aller dans l'auto financement pour financer les investissements qui eux sont dans la section d'investissement. Ils sont nombreux à la réhabilitation de l'école Matisse, en centre social, la chapelle Foucaut en maison de quartier, la rénovation de la salle Rousseau, l'école Joliot Curie sur laquelle nous faisons de la performance énergétique avec du double vitrage et des détecteurs et de la mise aux normes électriques, la réalisation de deux terrains de sports synthétiques au niveau des deux stades de foot, et la salle de sport Joliot Curie. Alors, c'est vrai que ce sont 1 647 537 euros de recettes, mais ces recettes sont basées sur l'estimation hors taxes donc la ville doit avancer la TVA 20% de plus et la subvention ne représente que 50 à 80% de la dépense d'investissement.

Au niveau du chapitre 75, autres produits de gestion courante, donc 141 062 euros essentiellement les revenus des immeubles et des redevances versées par les concessionnaires ou fermiers. Donc nous n'avons pas intégré dedans la possibilité de la location de la maison rue Carnot sur lequel nous sommes en contact avancé avec une association qui souhaiterait prendre le local pour un loyer annuel de 9 000 euros. Donc sur ces 141 000 euros, 132 000 euros de location d'immeuble et 8000 euros de fermage. Voilà donc le détail des recettes vous a été donné, nous pouvons passer maintenant à la présentation des principaux postes de dépenses. Nous sommes page 12 donc au niveau de la synthèse des charges de fonctionnement du budget 2016, donc toujours pour un montant de 20 463 668,97 euros. Page 13, vous avez la répartition de ces dépenses de fonctionnement. Avec une part prédominante des charges de personnels et le virement à la section d'investissement qui est en fait deux fois plus importants puisque je vous le disais il convient d'ajouter au virement de la section d'investissement

1 463 103,22 euros, les opérations d'ordre pour 1 778 000 euros donc ça nous fait un virement de 3 241 433 euros dans les faits. Donc premier chapitre budgétaire de ces dépenses de fonctionnement, les charges à caractère générale 3 707 433 euros. Comme on vous rappelle à chaque fois, ce compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services hors les dépenses de personnel. Alors nous l'estimons en baisse de 92 000 euros par rapport au budget 2016 dans un objectif de contrainte budgétaire. Malgré tout il faut être réaliste, après deux années d'optimisation budgétaire les marges de manœuvres sur ce chapitre sont nulles ou très faibles je dirais qu'il

n'y a « plus de gras on est sur l'os ». Surtout dans le cadre ... Ça c'est déjà ce que l'on a déjà fait le travail d'optimisation budgétaire, mais ce travail d'optimisation budgétaire ne se fait pas au détriment d'une baisse de nos obligations ou de nos services. Donc, et nous ne rognons pas sur les dépenses obligatoires dont certaines n'étaient pas réalisées par le passé, parce que comptablement on peut faire baisser des chapitres budgétaires mais comme la comptabilité c'est la transcription dans une écriture normalisée de la réalité de la collectivité, effectivement on peut ne pas changer les extincteurs, on peut ne pas acheter des vêtements de travail, ne pas acheter les équipements de protection individuel aux personnels, ne pas prendre les assurances.. Ce que l'on disait l'autre jour dans la commission avec Vincent CAMPISANO, la Ville n'était pas assurée sur le risque statutaire, c'est-à-dire que si un agent tombait du toit, on n'était pas assuré. Donc on devait le payer à vie s'il était handicapé ; nous avons pris cette assurance c'est 55 000 euros. Donc nous gérons la collectivité en bon père de famille mais c'est donc une transcription dans les comptes, dans la comptabilité, dans les budgets, oui on pourrait sans doute faire moins mais ça serait au détriment de la qualité du service. Nous avons créé un CHSCT, nous avons nommé un agent qui travaille sur la prévention, et ça, ça se concrétise chaque jour par des bons de commande pour des chaussures de sécurité, des formations, des procédures, ou avant on travaillait tout seul, il faut maintenant travailler à deux, il faut changer les échelles, il faut mettre en protection, donc voilà. Donc ce chapitre budgétaire on va encore essayer d'aller gratter, ça ne sera pas facile d'une part parce que l'on a déjà gratté et ça ne sera pas facile parce que sinon, au contraire de gratter nous on ajoute, enfin on est obligé d'ajouter des dépenses, ce sont deux exemples qui me viennent à l'esprit : 55 000 euros d'assurance et la prévention en matière d'accident du travail. Mais quand on fait la prévention d'accident du travail on espère aussi le regagner au-delà de la légitime attention que l'on doit porter à la sécurité, aux conditions de travail du personnel, on espère y gagner sur le taux de cotisation des accidents de travail et sur une baisse des accidents du travail qui sont malheureusement élevés.

Le deuxième chapitre, on en a déjà longuement parlé, c'est le chapitre 012, celui des charges de personnels et des frais assimilés qui est estimé à 11 900 000 euros, une hausse conséquente de plus de 5% par rapport au budget 2016. Et donc on l'a déjà dit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et dans le cadre d'effets marquants du contexte des collectivités locales en raison de l'augmentation par des décisions gouvernementales, double hausse de 0,6% du point d'indice de la fonction publique, les premiers effets concernant le PPCR, donc la revalorisation liée à la modernisation des parcours professionnels et des rémunérations. Et après la revalorisation de carrière des agents des catégories C et B, la hausse du taux de cotisation employeur à la CRNACL. Tout ça ça nous fait à peu près 600 000 euros d'augmentation. Donc on essaiera là aussi de faire, mais pas au détriment d'une baisse du service à la population.

Le chapitre 65 celui des autres charges de gestion courante, 1 135 200 euros, donc c'est essentiellement la subvention CCAS que nous estimons à 630 000 euros, c'est-à-dire que nous la stabilisons par rapport à celle de 2016 puisque c'était 630 000 euros et nous avons voté une subvention exceptionnelle de 20 160 euros en cours d'année pour que le CCAS puisse financer un audit sur le service d'aide à domicile qui est obligatoire. Les subventions, juste pour rappel, effectivement sur les subventions CCAS, 630 000 euros, pour qu'il n'y ait aucun doute sur notre engagement au niveau des affaires sociales, la subvention de la ville était de 370 000 euros en 2011, elle était de 569 000 euros en 2013, donc nous stabilisons la subvention à presque 300 000 au-dessus de la subvention de 2011 et 100 000 euros au-delà de la subvention 2013. Nous avons en 2014, 653 000 euros au CCAS, 2015, 660 000 euros CCAS, en 2016, 650 000 euros et donc là 630 000 euros. Donc la ville là aussi nous ne souhaitons pas rogner sur les dépenses sociales.

Au niveau du chapitre 66 celui des charges financières, 394 000 euros qui n'appellent pas de remarque particulière.

Le chapitre 42 celui des opérations d'ordre de transfert entre sections, 1 778 432 euros. Donc, une partie 418 985,40 euros, pour les dotations d'amortissement tout à fait classique, et enfin une dotation pour provision pour risque sur laquelle nous aurons à prendre une délibération tout à l'heure pour 1 359 447 euros. Nous y reviendrons tout à l'heure, mais vous avez sans doute lu votre dossier de conseil, c'est essentiellement sur la provision pour le contentieux Eiffage sur le groupe scolaire Paulette Deblock, la Courée Douce et ensuite un petit litige avec un personnel 1500 euros. Le virement à la section d'investissement lui est estimé à 1 463 103 euros et donc vous avez le traditionnel graphique sur l'effet de ciseau pour éviter un croisement toujours dangereux entre la courbe des recettes et la courbe des dépenses, mais vous voyez que nous n'avons, même si rien n'est fantastique, on espérait mieux, mais on ne peut pas faire mieux, mais en tout cas l'effet de ciseau qui avait beaucoup inquiété la collectivité, nous sommes en bas de la page 14, donc qui avait valu à la collectivité d'être en

réseau d'alerte en 2009, je pense, donc vous voyez parce que là les courbes étaient très proches et surtout que la tendance des courbes laissent entrevoir un croisement des courbes, donc nous faisons bien attention à cet effet de ciseau.

Alors nous passons page 15, et c'est peut-être là où je vais vous parler du plan pluri annuel de gestion et le plan pluri annuel d'investissement puisque le reste, le budget primitif 2017 en investissement n'est évidemment que la conséquence du travail qui a été mené en matière de prospective budgétaire et financière pour la Commune sur la période 2016/2020. Donc on va vous passer les.... Alors je vous le disais, la volonté municipale de doter la ville d'outils de pilotage budgétaire et financier pour éviter les problèmes qu'elle a pu connaître il y a quelques années. Donc un important travail je vous le disais tout à l'heure dans le rappel des principaux événements survenus depuis le dernier conseil, ça fait l'objet de beaucoup de séminaires, de travail avec les chefs de services, avec les adjoints et leur chef de service, nous avons fait des séminaires Elus- Chefs de services, et nous avons présenté ce premier travail à la fois aux élus des groupes minoritaires le 29 novembre dernier dans le cadre du séminaire de travail et aux élus de la commission finances, la semaine dernière. Alors dès que ça arrive... Parce qu'après je ne peux pas meubler, enfin je peux meubler mais ça va finir par se voir que je suis en train de meubler, sinon Vincent va nous parler de ses kiwis 2 minutes, on fait une suspension de séance. Voilà, donc l'objectif doter la ville d'un budget primitif pour commencer l'année 2017

er  
au 1<sup>er</sup> janvier avec un budget qui est adopté avec une feuille de route pour l'encadrement et pour les élus, ensuite, travailler à de la prospective. Nous avons donc projeté, déjà estimé, la fin de l'année 2016. Et ensuite nous avons estimé le fonctionnement des années 2017-2018-2019-2020 en termes de fonctionnement. De là, nous avons déduit un auto financement que nous pouvions injecter dans la section d'investissement et donc là nous sommes allés ensuite sur une chaîne de financement en section d'investissement et sur la section d'investissement en allant chercher des recettes d'investissement dont nous sommes certains aujourd'hui. En travaillant le FCTVA que nous récupérons sur les travaux engagés et en travaillant sur les capacités d'endettement de la ville. Et donc ça, ça nous a donné des sommes pour chaque année en matière d'investissement. C'est à peu près 24 000 000 d'euros sur les prochaines années, sur la période 2016/2020. Donc 24 000 000 d'euros à peu près en intégrant les restes à réaliser de l'exercice 2016 plus les 4 budgets d'investissement, 24 000 000 et ensuite nous avons donc tiré je crois 77 lignes que nous avons dotées pour les 4 prochaines années. Alors, on va avancer ... Ce premier travail a été celui au niveau de l'hypothèse des recettes d'exploitations et donc nous maintenons notre objectif pour la période 2016/2020 d'une stabilité des taux d'imposition. C'est-à-dire que nous ne souhaitons pas augmenter et donc la seule augmentation des recettes fiscales viendra par la revalorisation des bases cadastrales que nous estimons à 1% chaque année. C'est vrai que là les dernières nouvelles nous disent qu'elle est plutôt à 0,4, et sur d'éventuels nouveaux rôles d'impositions. Donc, nous avons estimé en 2016, 5 378 000 euros de recettes fiscales, en 2017, 5 432 000 euros, et en 2018, 5 541 000 euros, en 2019, 5 596 000 euros et pour finir en 2020 à 5 652 000 euros de recettes fiscales. Donc à retenir sur nos recettes, l'objectif de stabilité. Au niveau du deuxième chapitre budgétaire qui est le premier en terme d'importance celui des dotations, alors nous avons intégré les dotations que nous avons présenté tout à l'heure 2 827 000 pour la dotation globale de fonctionnement, 3 800 000 euros pour la dotation de solidarité urbaine, 450 000 euros au niveau de la dotation de péréquation, et 1 747 537 euros cette année pour la DDU, la DPV. Et donc, pour 2018-2019-2020, nous sommes partis sur une stabilisation. Alors là aussi nous sommes dans une période d'incertitude, nous ne connaissons pas le résultat des élections présidentielles d'avril prochain. Donc du coup nous sommes partis sur une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement à 2 800 000 euros et une stabilisation également de la dotation de la solidarité urbaine à 3 900 000 euros. En espérant que de toute façon s'il y a une baisse qui se poursuivrait de la dotation globale de fonctionnement elle soit toujours compensée par une augmentation de la péréquation au profit des villes les plus pauvres dont nous faisons partie. Donc mais là aussi donc, grosse zone d'incertitude avec ces élections présidentielles qui arrivent. Donc on vous montrera rapidement les tableaux. Au niveau des hypothèses des dépenses d'exploitation, donc le chapitre 011, charges à caractère général, dont je vous parlais tout à l'heure en vous disant qu'il ne restait plus de gras et que nous étions sur l'os. Donc nous ne souhaitons pas rogner et que nous ne souhaitons pas rogner d'avantage sur les dépenses donc nous avons estimé sa stabilisation à hauteur de 3 700 000 euros pour 2017-2018-2019-2020. Le deuxième poste là aussi qui n'est pas, qui est le deuxième poste comptable le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés, le plus important volume, donc là nous sommes partis sur une évolution de 2% par an. Nous sommes partis sur une évolution de 2% par an, donc en 2017, 11 900 000, 12 000 138 en 2018, 12 380 000 en 2019 et 12 504 000 en 2020. Donc quand je vous dis

qu'il faut investir en informatique, je ne vous mens pas. Tout le monde voit ? Bon aller on continue, donc l'objectif de stabilisation des taux d'imposition, les dotations maintien des charges à caractère général, charges de personnel +2% par an, ensuite nous arrivons à l'endettement, donc je vous disais que l'on a d'excellent ratio d'endettement puisque nous étions en séminaire la semaine dernière on nous expliquait que la zone de danger pour la Chambre régionale des comptes c'est quand on est à plus de 12 ans de délai de remboursement du stock de la dette ou quand on est à 120%. C'est là où la Chambre régionale des comptes commence à s'inquiéter. Nous avons nous des taux d'endettement, donc en capacité de désendettement nous sommes en dessous de 5 ans, nous sommes à 4,79 années au budget primitif 2017 et nous sommes à 6,77 pour 2016, ou 6,01 pour 2018, et en taux d'endettement donc en pourcentage des budgets, nous sommes à 76% de taux d'endettement pour 2017, 77% pour 2018 donc nous sommes très loin des 120% et l'encours moyen par habitant, donc nous sommes à 933 euros de dette par habitant quand la moyenne de notre strate est à 957 euros. Donc ces 3 ratios d'endettement sont très bons pour la ville de Sin-le-Noble et donc il est proposé cette année, en 2017, d'aller emprunter 2 000 000 d'euros pour le pic de rénovation urbaine et ensuite de ne réemprunter, les années suivantes que les sommes que nous remboursons déjà en capital pour maintenir le stock de la dette au même niveau, à environ, 15 500 000 euros. Donc en 2017 nous remboursons 1 266 000 euros, nous empruntons 2 000 000, en 2018 nous empruntons 1 200 000 et nous remboursons 1 333 000 euros, donc nous nous désendettions légèrement de 100 000 euros, et en 2019 nous empruntons toujours 1 200 000 nous remboursons 1 193 667 euros donc là nous sommes à l'équilibre. Et en 2020 nous rembourserons 1 157 000 euros donc nous proposons d'emprunter 1 100 000 euros. Donc la manip est de profiter des excellents ratios de la ville de Sin-le-Noble en matière d'endettement qui sont de deux raisons, pour deux raisons. Première raison, c'est que la Ville n'a pas pu emprunter pendant plusieurs années parce que les banques ne voulaient pas lui prêter donc du coup elle n'avait pas beaucoup d'emprunt, et deuxième raison nous avons beaucoup amélioré la capacité d'auto financement, les ratios d'épargne de la ville et donc comme un des ratios important c'est de dire en combien d'année, si la ville consacre toute sa capacité d'auto financement à rembourser à dette si elle ne fait aucun investissement, en combien d'années elle peut rembourser son stock d'emprunt. Donc là nous avons à peu près 14 à 15 millions d'emprunt donc avec un auto financement qui est le nôtre qui est de moins de 5 années. Si on n'investit pas on rembourse notre dette. Donc là les banques disent qu'elles peuvent prêter. Donc on profite, c'est ce qui vous est montré, l'encours de dette d'environ 15 000 000 d'euros on passe à 15 600 000 l'année prochaine puisque l'on emprunte 2 000 000 et on rembourse 1 200 000 donc on augmente notre stock de dette, et les autres années on vient juste réemprunter les emprunts que l'on a déjà remboursé sur le vieux stock de dette et comme en plus on emprunte beaucoup moins cher actuellement donc ça fait baisser les intérêts d'emprunt donc vous voyez que l'on est à 380 000 euros d'intérêts en 2017, 351 000 en 2018, 319 000 en 2019, et 292 000 euros pour les intérêts en 2020, chaque année on solde les vieux emprunts qui étaient à 3/4/5%, alors que là on emprunte aux alentours de 1%. Donc ça c'est le travail sur l'endettement, derrière on vous montre l'évolution de la courbe de la capacité de désendettement en année. Donc là je vous le dis, le sommet du graphique est de 8 ans, la dernière ligne, nous on ne dépasse jamais les 7 années, or la valeur cible c'est 10 ans et pour la Chambre régionale des comptes, on commence à être en zone d'alerte quand on est au-dessus des 12 ans. Donc là aucun péril en la demeure. On vous montre dans le graphique suivant la composition de l'annualité de la dette donc en bleu foncé le remboursement du capital et en bleu ciel les intérêts que nous versons au titre de nos emprunts. Donc là aussi rien de particulier et vous voyez qu'au niveau de la composition de l'annualité de la dette on a même tendance à baisser par rapport à la période 2015 où on était au-delà des 1 800 000 euros, on repart à 1 800 000 en 2018 et on baisse en 2019 et 2020. Donc il nous restera encore des marges de manœuvres en matière d'endettement. Donc de ce travail sur la section de fonctionnement et sur l'endettement, nous en déduisons une chaîne de financement, c'est pour aller jusqu'au bout, de savoir combien on a de disponible pour pouvoir investir. Nous avons projeté sur 2017, 2018, 2019 et 2020 l'ensemble des produits de fonctionnement courant que nous avons synthétisé sur une page ou deux mais qui en fait dans la théorie ce sont des dizaines de pages de calculs que nous avons fait avec le Directeur financier, et d'ailleurs je le remercie, je n'oublierai pas de le faire tout à l'heure, c'est un travail que l'on mène depuis le mois d'août, on a fait de nombreuses réunions, de nombreux changements. Alors les produits de fonctionnement courant, nous les estimons sur les 4 années, en estimant les principaux chapitres budgétaires, le 70 vente de produits, le 73 impôts et taxes, 74 dotations et participations, 75 autres produits de gestion courant et le 013 atténuations de charges. Donc les deux chapitres qui sont importants impôts et taxes et dotations et participations, c'était les chapitres qui étaient présentés tout à l'heure.

Impôts et taxes pas d'augmentation des taux communaux, c'est l'hypothèse que nous posons juste sur la revalorisation des bases cadastrales et au niveau des dotations et participation il faut bien poser des hypothèses qui valent ce qu'elles valent dans le contexte actuel. Mais en tout cas c'est de se dire pas de baisse de dotations globales de fonctionnement, on verra si ceux qui critiquaient la baisse actuelle seront en conformité avec leurs critiques ou pas. Mais de toute façon, normalement il y a la protection des communes les plus pauvres, les plus fragiles comme nous et donc ça nous baisse la dotation globale de fonctionnement, on se dit que l'on peut espérer une hausse de la péréquation. Donc en tout cas aujourd'hui on est parti sur une stabilité de ces deux recettes. Et les autres chapitres budgétaires, les produits de fonctionnement courant, n'appellent pas de remarque particulière.

Au niveau des produits exceptionnels, là, juste un commentaire, là il y aura un projet de délibération, donc le compte 775 cessions pour l'année 2018 vous voyez 1 344 200 donc là ce sont les cessions, 51 000 euros en 2017, on le verra également tout à l'heure c'est la vente des terrains rue du Jardinage. Et 1 344 200 c'est la vente du foncier au niveau du complexe Mercier à la CAD, donc on le verra tout à l'heure, c'est pour ça que cette recette est exceptionnelle et elle est constatée uniquement en 2018. Ça nous donne donc un total de produits de fonctionnement de 20 400 000 en 2017, 20 000 000 en 2018, 20 000 000 en 2019, 20 138 000 en 2020. Sachant qu'en 2017 c'est un peu plus important, je vous le disais tout à l'heure nous constatons beaucoup de dotations, de développement urbain, DDU, DPV. Donc ensuite une fois que nous avons estimé nos produits de fonctionnement, nous allons estimer les charges de fonctionnement 16 700 000 jusqu'à 17 000 000 en 2020. Donc on vous le disait aussi tout à l'heure, chapitre 011, charges à caractères générales, objectif affiché mais qui ne sera sans doute pas atteint, qui est donc de geler le chapitre 011 à 3 700 000. Les charges de personnels, une augmentation de 2% sur laquelle nous ne pouvons rien faire sauf à couper dans le service à la population, donc ce sont les grandes variations de ce poste. Donc ça nous donne le premier ratio d'épargne qui est estimé entre 3 700 000 en 2017, et 2 700 000 en 2020 c'est la soustraction entre les produits de fonctionnement courant et les charges de fonctionnement. Nous pouvons passer à la page suivante de cette chaîne de financement avec l'excédent brut courant nous enlevons les charges exceptionnelles, rien à signaler ce sont des provisions. Nous avons à peu près chaque année 65 à 70 000 euros de charges exceptionnelles donc les charges exceptionnelles nous ne pouvons pas les prévoir, nous passons une provision de 65 000 euros. Nous provisionnons les charges de fonctionnement hors intérêts et donc nous arrivons à notre ratio qui est celui des ratios de l'épargne de gestion et là aussi nous sommes à 3 600 000 euros en 2017, 2 700 000 en 2020. Nous soustrayons ensuite les ratios d'épargne de gestion à savoir les intérêts des charges financières qui baissent légèrement de 394 000 à 370 000 sur la période. Nous arrivons au ratio de l'épargne brute qui est très important donc 3 200 000 euros à 2 300 000 euros de 2017 à 2020. Nous soustrayons enfin de ce ratio le capital que nous remboursions 1 266 000 en 2017, 1 157 000 euros en 2020 et nous arrivons à l'épargne nette 1 994 000 euros en 2017, 1 242 000 euros en 2018 et stabilisé à environ 1 200 000 les autres années. Donc le ratio d'épargne nette est important puisque c'est la capacité d'auto financement de la ville.

Nous pouvons ensuite aller chercher les recettes d'investissement donc c'est le fonds de compensation de TVA c'est-à-dire une quote-part qui est remboursée à la ville par l'Etat sur ses investissements, l'année N elle paye ses investissements TTC, l'année d'après elle récupère une partie de la TVA. D'autres recettes d'investissements, les amendes de police estimées à 40 000 euros chaque année, les taxes d'aménagements 60 000 euros en 2017 et 30 000 euros les années suivantes et tout un ensemble de subventions que nous avons déjà acquises, je vous le disais tout à l'heure que nous avons eu presque 900 000 euros de subventions ces dernières semaines. On les retrouve là, le fonds de soutien d'investissement local pour la mise en conformité de la salle Henri Martel 42 000 euros, le fonds de soutien à l'investissement local pour Matisse 288 200 euros, le fonds de soutien à l'investissement local pour l'accessibilité alors celui-là il est pas acquis c'est le dossier que nous déposerons puisque nous avons vu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire que le fonds de soutien à l'investissement local était non seulement pérennisé, je crois qu'il est à 1 milliard voire même abondé de 100 millions supplémentaires donc comme cette année nous avons déjà eu 288 000 et 42 000, on s'est dit que cette année on mettra 250 000 euros on ira chercher plus si c'est possible, on a été prudent, c'est le principe de prudence. Et donc nous fléchirons sur l'accessibilité. Nous avons déjà obtenu une dotation des équipements territoires ruraux la DETR pour 12 000 euros, pour des projets de baisse de consommation d'énergie. Nous avons mis en 2019, vous avez vu 20 000 euros un don du mécénat pour les orgues, une réserve parlementaire du député que nous avons obtenu 900 000 euros ces dernières semaines, presque 20 000 euros du député CANDELIER sur sa réserve parlementaire pour les travaux de la rue Ghesquière donc nous redéposerons encore l'année prochaine en 2017 une nouvelle demande de réserve

parlementaire. Nous avons déjà également 150 000 euros de DSDT ça se sont les financements régions. Nous avons également un accord pour 180 000 euros de fonds européen pour le dispositif ITI pour la plateforme multimodale aménagement de la gare, ça ne veut pas dire qu'on le fera car c'est particulièrement complexe, il faut associer la CAD, le SMTD, le Département, la Région, l'Etat, les réseaux ferrés de France, et plus la SNCF donc ça devient un peu compliqué de mettre tout le monde autour de la table, parce que normalement il faut que l'on ait commencé les travaux pour 2018. Donc là au moins ça c'est une bouteille à la mer, on a déjà présenté ce dossier qui a reçu un avis favorable et si on peut aller chercher plus, on ira chercher plus. Donc TEPCV on a délibéré ici, sur de l'éclairage public, 100 000 euros toujours bloqué sur le bureau de Ségolène ROYAL, un financement que l'on aurait via le SCoT pour les travaux d'éclairage public rue de Douai, rue de Verdun, rue Carnot. Toujours du TEPCV, 34 000 euros pour plantation participative d'essence locale, on vous a mis la subvention ANRU 194 000 euros en 2017, 620 000 en 2018 et 71 000 euros en 2019. Les cessions 51 000. Et l'emprunt donc 2 000 000 d'euros, 1 200 000 donc l'emprunt on en a parlé également 2 000 000 d'euros au niveau pour cette année, et ensuite on s'aligne sur le remboursement du capital à hauteur de 1 200 000. Donc tout ça nous donne donc un total de financement donc qui avoisine les 24 000 000 sur la période en intégrant les restes à réaliser. Je vous le disais tout à l'heure dans les restes à réaliser, c'est une estimation. Donc au niveau des financements nous sommes à peu près à 5 000 000 d'euros par an pour 2017/2018. Et à peu près à 3 400 000 / 2 900 000 en 2020. De ces sources de financement il y a déjà des financements qui sont fléchés, puisque ce sont des financements qui sont financés par des subventions que nous avons mis dans les recettes d'investissement. Là nous vous remettons l'ensemble, donc l'ANRU 1 : 1 638 000 en 2017, 530 000 euros en 2018. Matisse, 228 000 euros en 2017, la participation au déficit de l'éco quartier, je vous rappelle que nous contribuons au déficit de l'éco quartier en remboursant à la CAD 153 000 euros qui étaient au déficit de l'éco quartier avant la négociation. Et nous rendons à la CAD les taxes qui sont perçues sur les nouvelles constructions de l'éco quartier à l'année N-1 donc on met 40 000 euros de plus chaque année. Mais ça doit être contre balancé par des recettes équivalentes au niveau des taxes. La chapelle Foucaut pour laquelle il nous reste encore à inscrire en 2017, 287 811 euros nous avons déjà inscrit en 2016 la même somme, pareil pour la salle Rousseau 234 000, nous avons mis aussi 234 000 euros en 2016. La conformité de la salle Henri Martel 25 000 euros supplémentaires. Nous avons mis 126 000 euros sur le budget 2016. La réhabilitation de la salle de sports Joliot Curie 1 056 600 euros. L'informatique 220 000 euros. L'agenda d'accessibilité programmé donc là je vous l'avais dit nous l'avons programmé une dérogation pour programmer en 9 ans la mise en accessibilité des bâtiments publics de la ville puisque nous avons 58 bâtiments publics, 4 installations ouvertes au public, les deux cimetières et les deux stades, et notamment avec la salle des fêtes, un ERP de catégorie 1 qui nous a permis d'obtenir une dérogation, de ne pas avoir à faire les travaux en 3 ou 6 ans mais en 9 ans et donc de lisser sur 9 ans mais vous voyez ça fait quand même 350 000 euros chaque année puisque nous sommes de mémoire je crois à 3 700 000 euros sur l'accessibilité, la mise en accessibilité des bâtiments. Et je vous l'avais déjà dit ici, c'est 3 700 000 mais dedans, il n'y a pas tous les nouveaux bâtiments (Matisse, Rousseau, Foucaut, Carnot, la salle Joliot Curie) nous les avons sorti de l'agenda d'accessibilité programmé, puisque l'agenda d'accessibilité programmé est prévu dans le projet sur ces salles. Ensuite nous avons mis des recettes de dotation politique de la ville, pour les dépenses correspondantes, nous n'avons pas encore fléché les dossiers. Pour 2017 nous aimerions déposer les dossiers sur l'Ecole de musique, nous devons vérifier l'éligibilité. Refaire toute l'isolation thermique, la mise aux normes sécurité incendie électrique voire si possible, une extension de quelques classes supplémentaires puisque l'Ecole de Musique a beaucoup de succès donc ils commencent un peu à être à l'étroit à l'intérieur. Mais il faut que l'on voit parce qu'il faut que l'on aille demander une dérogation car on est hors quartier de géographie prioritaire. Mais en allant sur un argumentaire du type quartier vécu on pourrait le faire passer en tout cas on va regarder pour 2017. Et en 2018 peut être le complexe Mercier qui au bout de 20 ans commence à vieillir, donc avec la couverture des cours de tennis extérieurs, pour dire de faire vraiment une seule entité et toute la remise aux normes, changer les poteaux de basket, refaire un peu d'électricité, au niveau des performances énergétiques, il y a là aussi quelques travaux à réaliser. La sonorisation de la salle Martel que nous avons tout de suite mis, parce que vous savez depuis quelques années que la sonorisation ne marche plus. Or à chaque fois que l'on fait une manifestation, on loue une sono 2000 euros, ça veut dire que si on en achète une à 30 000 euros normalement au bout de 15 locations elle est amortie. C'est pour ça qu'on l'a mise, les instruments de musique pour 25 000 euros, les orgues pour 75 000 euros en 2018, en sachant que l'association « Les amis des orgues » travaille pour nous faire un don et aller chercher un peu de mécénat. Donc nous devons

mettre une quote-part d'environ 20 à 30% pour la restauration des orgues. Les dépenses liées à la DSDT en 2017, le dossier Faidherbe de la gare puisqu'on l'a mis en recette, on le met donc en dépense, idem pour les plantations participatives d'essences locales. Il nous reste donc les sommes que vous voyez en bas à répartir 1 196 000 euros en 2017, 2 600 000 en 2018, 1 900 000 en 2019 et 1 200 000 en 2020. Et donc là on le verra après. Donc ça ce sont les ratios d'épargne on en parlait tout à l'heure, on a travaillé sur la moyenne 2007- 2013 où l'on voyait que c'était le rapport de la Chambre régionale des comptes qui était alarmée par l'épargne disponible et l'épargne nette, c'est en bas à gauche qui était à moins 34 610 euros. C'est-à-dire que la Commune une fois avec ses recettes réelles de fonctionnement, quand elle avait payé ses dépenses de gestion, qu'elle avait remboursé ses intérêts, qu'elle avait remboursé son capital, et bien elle était en négatif c'est-à-dire qu'elle n'avait plus rien à mettre en investissement. Ce qui posait deux soucis, c'est que l'on avait plus rien à mettre dans l'investissement d'une part, et que comme elle n'avait rien à mettre sur l'investissement les banques ne prêtaient rien. C'est normal, comment voulez-vous prêter si on ne sait pas rembourser nos dettes et que l'on veut en faire des nouvelles. Ce qui expliquait qu'il n'y avait pas d'octroi de crédits par les établissements bancaires et que la Chambre régionale des comptes était particulièrement inquiète sur la situation. Donc le ratio est en nette évolution à savoir 1 600 000 en 2015, 1 000 000 en 2016 presque 2 millions en 2017 et on reste au-delà du million en 2018-2019-2020, avec des taux qui sont particulièrement intéressants. Alors on regarde un peu les taux, le taux d'épargne de gestion il était à 9,34 pour la moyenne, nous sommes presque à 18% en 2017. Et là l'objectif c'était d'être au-delà des 15%. Et on voit malgré tout sur 2018-2019-2020, on a du mal à atteindre les 15% en tout cas on reste quand même proche des 15%. L'épargne brute, elle qui est à 6% sur la moyenne 2007-2013, on est à 16% sur 2017 et on reste entre 12 et 13% sur 2018-2019-2020. Je vous dis les chiffres sont un peu bonifiés de par la perception de plusieurs dotation politique de la ville et dotation de développement urbain mais en tout cas là on reste assez facilement au-dessus du taux d'épargne contraint qui doit être supérieur à 10%. Et ensuite le taux d'épargne nette lui doit être supérieur à 0% et on arrive ici à rester entre 6 à 9%. On est plutôt bon, mais on le verra tout à l'heure, ça ne tient à pas grand-chose. Donc le graphique mieux qu'un tableau, vous montre l'évolution des ratios.

Ensuite on est allé travailler sur les engagements pluriannuels, notamment la rénovation urbaine, on en parlait tout à l'heure, sur un montant TTC de 21 432 000 euros et donc on va inscrire des dépenses nouvelles 1 631 000 euros en 2017 .... Et donc les restes à réaliser de l'exercice 2016, c'est 2 400 000 euros et 1 600 000 euros donc ça fait plus de 4 000 000 d'euros de rénovation urbaine encore l'année prochaine. Mais on commence là à arriver tout doucement vers la fin du programme de rénovation urbaine, la grosse année 2017, 4 000 000, l'année prochaine 530 000 et en 2019 c'est quasi équilibré. On commence à s'en sortir et donc cette année, les gros points de la rénovation urbaine, la création de l'axe structurant qui passe dans le quartier et rejoint l'éco quartier et la création de la rue des « Huit cent ». Donc 2 000 000 d'euros sur la création de l'axe structurant en 2016-2017 ça fera 2 500 000 au total avec 2018 et 350 000 euros sur la création de la rue des « huit cent » et on termine la phase 2 pour 700 000 euros.

On peut passer à la page suivante, les autres projets qui sont déjà des engagements sur lesquels la Ville a obtenu des financements, la réhabilitation de Matisse, 1 500 000 en tout, financé à la fois par une vieille DDU de 2013 et on a obtenu une dérogation parce qu'on était hors du délai fixé dans la convention de la subvention. Donc 1 500 000 sur la réhabilitation de Matisse, on aura donc 550 000 euros de DDU, tout à l'heure je vous disais que la DDU ne finance pas tout, on a 1 000 000 euros à mettre de notre poche pour Matisse. On est allé chercher il y a quelques semaines 280 000 euros au titre du fonds de soutien à l'investissement local. La salle Martel 126 000 euros, on a obtenu 42 000 euros du FSIL, pour des dépenses de sécurité, la transformation de l'école de danse, ou l'ancienne chapelle en maison de quartier pour Foucaut, un coût de 575 000 euros, là ce sont des DDU que nous sommes allés chercher depuis 2014, et ces DDU ou ces DPV nous allons nous les chercher à 80%. Pour minimiser le reste à charge de la Commune, vous voyez 2013, Matisse 500 000 sur 1 500 000. On va chercher à 80% pour minimiser le reste à charge pour la Commune. La réhabilitation et l'extension de la salle Jean-Jacques ROUSSEAU 468 000 euros, 312 000 euros de subvention, différentes dépenses au titre du FITA, le FITA ce sont des financements Région obtenu en 2015.

Nous avons obtenu 150 000 euros de subvention pour 370 000 euros d'aménagement urbain. Ce sont des traçages de signalétique au sol, marquage de sécurité, stop, des passages piétons dont on sait qu'ils ont disparu de nos chaussées, l'élagage, végétalisation 145 000 euros, là aussi on sait qu'il y a un gros plan de rattrapage à avoir en matière d'élagage et de végétalisation. Un city stade au niveau de la montée 102 000 euros, la création d'un espace

vert à la Montée 52 000 euros, d'autres financements région DSDT 2016, 50 000 euros que nous avons obtenu sur 120 000 euros, le parking de l'école de la sucrerie dans le cadre de la sécurisation des sorties d'école, et un projet de réhabilitation de la place Robespierre, pour 87 000 euros. Les deux terrains synthétiques, DDU que nous avons obtenu en 2015, alors là nous sommes bien avancés puisque les marchés sont notifiés on aurait même dû commencer les travaux le 15 novembre mais les conditions climatiques nous ont obligés à reporter, 280 000 euros pour Bassement, 339 000 euros pour Martel et nous avons à chaque fois 187 à 226 000 euros de subventions. 80%. Rénovation de l'école Joliot Curie en matière d'isolation thermique donc un projet à 180 000 euros, nous avons eu 120 000 euros de DDU donc là aussi tout est en cours. Modernisation de l'éclairage public, là nous attendons la signature de Ségolène ROYAL sur du TEPCV 2016, idem sur les plantations participatives d'essences locales. On a obtenu 12 600 euros de DETR sur la rénovation de l'éclairage des salles de sports, vous savez que c'est une priorité, cet investissement est rentabilisé en 1 année, d'après ce que l'on m'a dit. Et enfin nous avons donc obtenu les 704 400 euros de DPV 2016 sur 1 056 000 euros. Donc ce n'est pas 704 000, le tableau n'est pas bon c'est 531 000 euros. 704 000 euros c'était la demande. 531 000 c'est ce que l'on a eu. Donc pour passer à la page suivante, voilà donc ça on l'a déjà vu ça. Voilà. Non, on peut revenir à la 18. Voilà. Donc de ces capacités d'investissement de la Commune, nous avons donc fait une liste de tous les besoins qui sont à pourvoir. Alors donc un nouveau site internet pour 10 000 euros ça s'est au budget 2017, des marquages de sécurité au sol pour..., on m'a pas mis le total là-dessus, j'essaye de retrouver ma feuille. Il faut revenir à la précédente, donc les marquages de sécurité au sol, environ 45 000 chaque année, un gros travail sur les voiries 600 000 en 2017, 750 000 euros en 2018, et 500 000 euros chaque année en 2019 et 2020. Une réunion qui a eu lieu à la Communauté d'agglomération du Douaisis et les services du Département pour faire un point sur les travaux qui sont prévus. Un diagnostic a également été fait par un cabinet pour nous dire quelles étaient les voiries, parce que parfois les voiries visuellement sont en mauvais état et puis en fait techniquement il y a juste à gratter en superficie, le fonds de forme est bon. Parfois, le visuel n'est pas en bon état, enfin l'inverse parfois c'est en meilleur état mais en fait, ça coûte plus cher parce qu'il faut aller gratter sur la structure. Donc on a fait diagnostiquer nos voiries et on commencera en 2017 par beaucoup de voiries qui sont faciles à réaliser parce que pour les voiries qui sont en plus mauvais état, comme elles sont en mauvais état ça fait longtemps qu'on n'y est pas allé, et du coup les réseaux qui passent en dessous sont en très mauvais état. Et en plus, comme on n'y a pas été, et si elles sont en mauvais état, c'est qu'il y a eu beaucoup de fuites, beaucoup d'interventions, je pense à la rue du Bivouac, la rue Edouard Vaillant. Ce sont des rues qui coûtent très cher pour la Communauté d'agglomération en matière d'assainissement, de réseaux potable, pour laquelle elle doit budgéter, mais aussi pour lesquelles elle doit trouver les solutions techniques. On avait déjà eu le cas sur la rue Marcel SEMBAT. On avait décalé d'une année parce que la CAD c'était 300-400 000 euros à trouver, et qu'ils n'avaient pas la solution technique tout de suite. C'est pour ça que l'on a bien vu avec eux, quelles étaient les voiries prioritaires pour la CAD que l'on devait faire tout de suite et qu'elles étaient les voiries pour lesquelles la CAD avait besoin d'un peu de temps pour trouver soit le budget... Donc sans doute, et ce sont des voiries coûteuses, sans doute qu'en 2019 nous ferions la rue du Bivouac, une des rues compliquée mais là la CAD a beaucoup d'interventions. Et, en 2018, nous ferions la rue Edouard Vaillant, voilà. Et donc ça nous travaillerons avec... Allez Vincent encore un an à attendre. Mais après tes impôts augmenteront méfies toi. (rires). Et donc enfin ça nous travaillerons avec la commission compétente prochainement pour faire le plan voirie une fois que l'on aura voté nos crédits alloués, même si on a nos petites idées. Donc la place de la liberté pour 2017 parce qu'elle n'est pas en très bon état, les racines des arbres ont défoncé tout le sol et c'est quand même un axe où l'on passe beaucoup. C'est quand même là où il y a le monument aux morts. On arrive sur la commémoration du centenaire en 2018. On ira revoir un peu cette place. La réhabilitation de la place Robespierre, on vous le disait, 87 948 euros qui sont dans les restes à réaliser, déjà financé sur un DSDT. Des acquisitions foncières, 70 000 euros chaque années, puisque nous sommes en phase de révision du POS en PLU. Nous avons, enfin nous reviendrons dessus, nous avons ciblé des zones à urbaniser, c'est-à-dire des zones qui sont, vous savez que l'on doit densifier les cœurs de ville pour éviter l'étalement urbain. Et il y a encore à Sin-le-Noble, des zones où il y a quelques pâtures au milieu, où il y a des réserves foncières en plein centre-ville, donc ça veut dire qu'à chaque fois qu'elles seront en vente, la ville va devoir aller les préempter, et là aussi, tout à l'heure je vous le disais sur le chapitre 011, on ne sacrifiait pas la gestion en bon père de famille. Là aussi, on pourrait juste se contenter de vendre les bijoux de famille et vendre ce que nos prédécesseurs ont acheté. Donc là on va penser aux générations futures, et là on aura une opération sans doute dans les semaines ou mois qui viennent parce qu'il y a une zone à urbaniser sur laquelle la ville a déjà beaucoup de foncier. Il lui manque

quelques parcelles, et il y a une maison et un terrain à acheter, et ça donc on achètera, ça se fera sans doute pas en cours du mandat, parce que sinon ça ne sert à rien le travail qui est fait sur le plan local d'urbanisme et de projeter la ville en matière d'urbanisation sur les 10-15-20-30 prochaines années. Donc là, c'est pour ça que l'on met 70 000 euros chaque année. Ce n'est pas beaucoup. Souvent Jean-Paul HOURNON vient me voir en disant il y a un truc à vendre à 100 000, 150 000 mais malheureusement les finances communales ne nous permettent pas de préempter tout ce qui passe. Et ce qui serait intéressant, mais en tout cas on a déjà là de quoi faire une opération par-ci par-là sachant que quand on veut acheter, c'est que ce sont des zones qui ne sont pas très urbanisées. En général ça doit plutôt être des terrains, parfois il y a une maison dessus, mais. Au niveau de la végétalisation, donc on voyait tout à l'heure dans les engagements pluri annuels qu'il restait 50 000 euros sur le projet DSDT. Et vous savez qu'un arbre abattu égale un arbre replanté et un projet de végétaliser les parties minérales de la ville. Donc c'est pour ça que 50 000 euros nous permettrons de commencer avec le reliquat 2016 sur 2017 voire 2018. Et après nous mettrons 6 000 euros chaque année. Plantations d'espèces participatives 51 000 euros, on l'a vu dans le ... , c'est financé sur des dotations territoires énergies positives croissance verte. 70 000 euros d'élagage, là aussi un reste à réaliser et puis 7500 euros chaque année, 102 000 euros de reste à réaliser sur des city stade, aires de jeux c'est pour la Montée, c'est financé également par une dotation FITA de la région. Et ensuite deux nouvelles aires de jeux, 90 000 euros, 1 en 2018 et 1 en 2019 dont certainement 1 pour le quartier des Epis. Sécurisation sortie d'école, là aussi c'est important donc on a 32 000 euros de reste à réaliser, ça concerne le parking de la sucrerie, ensuite nous mettrons 25-35 000 euros chaque année pour aller par exemple sur le parking Saint Vincent de Paul où tout le monde se gare. Là si on a des réserves foncières on crée des parkings on interdit le stationnement pour laisser les trottoirs aux enfants. Du stockage pour du matériel de sport, 20 000 euros à Bassement, la vidéo surveillance alors on a un reliquat de 40 000 euros et on mettra 50 000 euros chaque année à partir de 2018. Donc ça fait 230 000 euros sur les 4 prochaines années. Les mises aux normes en matière d'assainissement, on a encore beaucoup de bâtiments publics qui ne sont pas aux normes, là aussi c'est de la gestion en bon père de famille, ça ne se voit pas par la population, c'est dans un programme électoral, ce n'est pas très sexy, mais en tout cas on le fera et on continuera de mettre aux normes d'assainissement nos bâtiments publics. Des économies d'énergie, du développement durable on a 70 000 euros de reste à réaliser et on ira mettre 50 000 euros en 2017, 60 000 euros en 2018, ensuite on mettra 12 500 euros. Le but est d'aller vite sur les économies d'énergie justement pour tout de suite, régénérer des économies de fonctionnement qui repartent dans la capacité d'autofinancement et qui permettent de nouveaux investissements. Remise aux normes électriques, là aussi on est en avis négatif dans énormément de bâtiments et malheureusement beaucoup d'écoles, donc on mettra 133 000 euros en 2017, et 100 000 euros en 2018 parce qu'il faut aller vite sur ces thématiques là et 10 000 euros par la suite. Signalisation directionnelle 15 000 euros en 2017-2018 et la volonté de faire un projet spécifique sur lequel il faudra bien travailler avec le conseil de quartier et travailler après avoir revu le plan de circulation parce qu'aujourd'hui vous le savez bien, la signalisation directionnelle à Sin-le-Noble et bien il n'y en a plus, où quand il y en a ce n'est pas en bon état, ce n'est pas dans le bon sens parce qu'en fonction du vent parfois les poteaux indicateurs, n'indiquent pas l'Eglise dans le même sens. Donc, ça, ça sera fait en démocratie participative avec la population. Donc c'est pour ça il faut un peu de temps et il faut que l'on ait abouti le travail sur le plan de circulation et puis sans doute que l'on pourra aller chercher des financements dans le cadre de la gestion en démocratie participative. Sécurité routière, 50 000 -75 -50- 75 donc 250 000 euros au niveau de la sécurité routière. Des investissements sur la cuisine centrale à Aragon et puis à l'école Paulette Deblock. Les équipements pour les services publics, je vous le disais tout à l'heure on a 4 services civiques qui vont arriver courant janvier. L'objectif c'est d'en avoir 8, 1 par quartier, pour faire de la médiation citoyenne. Il faut les équiper de vélos, d'équipements divers et variés, l'équipement du service des sports ce sont des dépenses chaque année, mise aux normes de sécurité incendie donc 60 000 euros pour aller vite en 2017 et après continuer chaque année des dépenses. Remplacement d'outillage donc 10 000 euros chaque année, équipement de la brigade rapide d'intervention, on changera le nom parce que BRI en ce moment ça a une autre connotation. Donc vous le savez c'est notre volonté d'avoir une équipe rapide d'intervention qui puisse quand un ..., alors à la limite ce n'est même plus quand un habitant nous appelle qu'il y a un panneau qui a été plié par un camion ou un bus, un dépôt d'ordures, ça ne soit pas une fiche et que ça ne soit pas fait 6 mois après quand la fiche est remontée. Donc on voudrait une équipe rapide d'intervention et au-delà de l'équipe rapide d'intervention on voudrait même que la population n'ai plus à nous signaler ces problèmes parce qu'avec nos services civiques, on aurait de quoi remonter l'information en direct.

La sonorisation de la salle Henri Martel, on en a parlé. Une nacelle pour les espaces verts 20 000 euros, des véhicules pour à la fois arrêter les locations qui nous coûtent en fonctionnement mais également remplacer le parc de véhicules qui est particulièrement vieux et en piteux état avec des problématiques de sécurité. Du matériel photo et vidéo pour le service communication puisque actuellement le service communication n'a plus d'appareil photo donc il va falloir en acheter un. Des financements pour le Cyber centre qui va rejoindre Matisse et éventuellement essayer de monter un cyber mobile donc ça on y réfléchit. L'informatique téléphonie une des priorités, il nous reste 35 000 euros de reliquat, 220 000 en 2017, 200 000 euros en 2018 et 15 000 les années suivantes. Je vous l'ai déjà dit ici, quand on est arrivé en 2014-2015, un inventaire du parc informatique nous a donné le chiffre de 70% d'ordinateurs qui dataient d'avant 2003. Donc on ne peut pas très bien travailler avec ça. Et ensuite le standard téléphonique a 35-40 ans, dire que l'on a racheté des standards d'occasion dont les entreprises se délestaient. Et on va chercher des pièces détachées dessus ce qui fait que n'importe quand et bien on peut ne plus avoir de téléphonie au niveau de l'ensemble des bâtiments communaux, au niveau de l'ensemble des services communaux. Et il en est de même des serveurs, de l'informatique donc là il y a vraiment une grosse priorité à mettre sur l'informatique. Pour éviter un bug dont on ne se relèvera pas techniquement, et puis surtout éventuellement de remplacer ces matériaux obsolètes qui ne fonctionnent pas bien par des matériaux nouvelle génération qui vont nous permettre de rendre le service plus rapidement à la population. Idem pour les écoles, donc un renouvellement du parc informatique et développement de la culture numérique, 20-25 000 euros chaque année. Du mobilier, des équipements, beaucoup de rideaux, on a tous les rideaux dans les bâtiments publics, la salle du conseil en est l'exemple qui ne marchent plus qui ne sont plus ignifugés, où même la salle Mandela qui n'est pas très ancienne qui a perdu tous ses rideaux en lamelles. Donc là, pour beaucoup de bâtiments publics, des équipements, du mobilier urbain. Là aussi, il n'y a plus de poubelles, il n'y a plus de bancs, il n'y a plus, donc là on va aller sur du mobilier urbain. Des équipements et des jeux pour le centre social Matisse. Effectivement, si on a une belle coquille il ne faut pas qu'elle soit vide. On a des financements pour la réhabilitation de Matisse en centre social. Il va falloir aller mettre les mobiliers et les jeux, baby-foot, une console de jeux pour les jeunes, que ça ne soit pas une coquille vide avec uniquement des mobiliers, qu'il y ait aussi des personnes qui rentrent dans ce centre, et lui redonner un petit coup de jeune. Mais là aussi on ira chercher des subventions auprès de la CAF par exemple. Des instruments pour l'École de musique 25 000 euros/an. Le Directeur de l'école de musique nous a expliqué, et je l'ai constaté lors de la journée portes ouvertes que les instruments de musique datent de l'inauguration de l'école en 1984 on a donc le piano qui a des notes qu'il ne joue plus et on ne peut pas réparer. Donc on va mettre 25 000 euros chaque année sur l'école de musique en instruments. 10 000 euros de modules de jeux en extérieur pour la crèche, 5 000 euros de lits à la crèche, là aussi je ne devrais pas le dire, mais s'il y a un incendie, les pompiers nous disent qu'ils n'arrivent pas à évacuer les lits, Françoise Tourbe ne va pas l'écrire dans le journal, sinon les parents ne vont plus.... Mais en tout cas je vous le dis en toute transparence, du matériel pour les salles de sports 2 500 euros chaque année, un podium extérieur, on en a plus donc on va en chercher dans les villes voisines, mais en général tout le monde a les fêtes des écoles en même temps. Donc on fait ce que l'on peut. Donc là on irait chercher un podium extérieur. Des barrières de sécurité, là aussi il faut un plan de renouvellement : 1500 euros/an. Une équipe d'ASVP, donc nous avons deux agents de surveillance de la voie publique, nous souhaiterions passer à 4 mais pour cela il faut un véhicule, il faut des moyens radios, des moyens informatiques. Donc 20 000 euros sur 2017 et 10 000 euros en 2018. 14 000 euros pour la vie associative et 5000 euros chaque année notamment pour la ruche associative que nous souhaitons créer, donc avoir les mobiliers adéquats également pour les locations de salles. Puisque là nous avons, et puis des achats de vaisselle puisque l'on savait il y a quelques temps, on a racheté de la vaisselle cette année puisque quand une association faisait un repas elle n'avait jamais assez de vaisselle, puisqu'il y avait 12 assiettes à soupe donc s'ils étaient 150 au repas c'était un peu court. Donc on a racheté mais aujourd'hui il faudrait mettre tout ça sous clef pour bien le protéger. Donc ce sont ces investissements là.

Donc je vous le disais tout à l'heure 228 000 euros pour finir le budget de Matisse, on a déjà 1 343 000 euros que l'on a mis sur le budget 2016 qui seront en reste à réaliser. Le complexe Jean Mercier j'en parlais tout à l'heure, plutôt sur 2019-2020, 382 000 euros et 200 000 euros en 2020. 299 000 euros ça s'est le solde, c'est très budgétaire c'est Matisse puisqu'il faut avoir tous les DGD pour solder les dossiers. 280 000 et 339 000 euros ce sont les deux terrains synthétiques à Basement et aux frères Martel. Les marchés sont notifiés, les travaux commenceront au printemps.

Alors ensuite, pour l'École de musique je le disais tout à l'heure, on souhaiterait déposer un dossier de politique de la ville pour sa réhabilitation et son extension donc 567 000 en 2018, 200 000 euros en 2019 et le solde 100 000 euros en 2020.

La création d'une nouvelle salle municipale, ça c'est le dossier du LIDL. Donc on est allé visiter avec les élus des groupes minoritaires qui n'ont pas eu peur de braver le froid, et je les remercie d'être venus visiter avec nous. Je remarque que c'était des hommes qui sont venus ! En tout cas on en discutait après en séminaire. Il y a une unanimité sur ce projet de rachat du LIDL mais maintenant il faudra que LIDL accepte de nous vendre au prix donc on leur a... On essaye de leur proposer à 280 000 - 300 000 euros et on verra. Et après il faudra faire les travaux. On a budgété à 1 000 000 d'euros au total entre l'acquisition et les travaux sur les trois années.

La chapelle Foucaut en maison de quartier donc on réabonde de 287 811 euros la même somme qu'il reste sur le budget 2016. On avait mis la moitié 75 000 euros pour la restauration des orgues. La mise aux normes d'accessibilité 137-336-324-359 après on est à peu près 350 000 euros par an. Revoir le plateau d'accueil de l'hôtel de ville. Là il y a beaucoup d'espace perdu, avec les nouveaux moyens informatiques, avec les services civiques avec l'équipe rapide d'intervention ça mérite une réflexion pour la réorganisation de ce plateau d'accueil donc 16 000 euros en 2018. Réfection des cours d'écoles, là aussi on a beaucoup d'arbres plantés dans les cours d'écoles et qui ont défoncé les macadams. Donc il faut aller élaguer, pas abattre,

Freddy DELVAL ne le souhaite pas et nous non plus. Mais on peut aller au moins élaguer, voire faire un élagage de racines, refaire des reprises d'enrobée autour ou créer des petits bancs ou des hôtels à insectes. Il y a un vrai projet sur les cours d'écoles donc on y a mis 5 000 en 2017 11 000 en 2018 - 5000 en 2019. 100 000 euros de reste à réaliser, l'école Joliot Curie, rénovation thermique. Au niveau des cimetières, 15 000 euros en 2018, 25 000 euros en 2019. Donc là c'est créer un nouveau puit de dispersion, et créer un nouveau jardin du souvenir. La bibliothèque, 20 000 euros en 2017, 30 000 euros en 2018. Sachant que l'on a déjà l'antenne, la bibliothèque des Epis, Benjamin Moloïse qui va rejoindre le centre social, donc elle va avoir un bel équipement. Et donc la bibliothèque du centre-ville, on voudrait voir pour vraiment essayer non pas de l'améliorer mais de l'étendre un peu. Mais on est en termes de ratio de lecture publique, en dessous des ratios d'une ville de 17 000 habitants, tant en nombre de mètre carrés qu'en nombre de livres mis à disposition. Là il y a un vrai travail à faire sur la lecture publique, travail que l'on a commencé avec le Directeur des affaires culturelles. Au niveau de la crèche, toujours la création d'une salle de repas pour les fripouilles. Donc là aussi, vous ne le notez pas on a les fripouilles, les petits qui mangent dans le couloir. Donc ça serait bien qu'on leur crée une salle de repas. Et je vous le disais tout à l'heure qu'on avait passé une demie journée avec la CAF donc Isabelle TAILLEZ a revu la CAF, puisque qu'aujourd'hui on a un PPI, on peut aller voir les partenaires pour voir ce qu'ils ont envie de financer, et donc la CAF serait assez partante pour financer à hauteur de 80% tous les projets qui concernent la crèche dans le cadre d'un plan de rénovation des crèches. On pourra avoir jusqu'à 200 000 euros de subvention à hauteur de 80% sur ces projets lits, mobiliers, aires de jeux et création d'un passe repas pour les fripouilles, peut-être que l'on sera amené à l'avancer un peu puisque le plan de rénovation des crèches après la CAF tombe dans un nouveau programme il faudra que tout soit entamé en 2018. Donc on verra éventuellement.

Au niveau de la piscine, 35 000 euros en 2017, 30 000 euros en 2018, parce que la piscine est en bon état mais elle vieillit alors notamment je pense que l'urgence, il faut lui donner un coup de jeune, c'est déjà d'aller faire le démoussage extérieur, et de remettre une couche. En plus ensuite il y a quelques travaux à faire sur la rénovation de joint, voilà donc tout ça on va le faire assez rapidement pour ne pas attendre trop longtemps et que ça ne nous coûte pas 5 à 10 fois plus cher. La réhabilitation de la salle Rousseau, donc 234 000 euros que nous avons déjà mis en 2016 et nous mettons le complément 50% donc la même somme pour 2017. La réhabilitation de la salle de sport Joliot Curie 295 000 euros en 2017, 760 000 euros en 2018. Et ensuite nous mettons 45 000 euros chaque année, dans l'entretien des bâtiments municipaux et des écoles. Alors on a beaucoup de WC, de lavabos à changer dans les écoles, de travaux de peinture. Et puis dans les bâtiments communaux beaucoup de travaux de peinture, de toiture, de gouttières, beaucoup de menus travaux qui ne sont pas faits, qui n'étaient pas faits et qui malheureusement c'est 2-3000 euros et si on ne le fait pas 2 ans, 3 ans, 4 ans après ce sont des dizaines de milliers d'euros. Donc, là aussi dans le cadre d'une gestion en bon père de famille on va essayer de mettre en place cet entretien régulier de nos bâtiments publics. La mise en conformité de la salle Henri Martel, je vous le disais donc 126 000 euros, on a eu du fond de soutien à l'investissement local, donc c'est déjà budgété en 2016. Et on a remis 25 000 euros parce qu'il fallait un complément au niveau des rideaux. Et enfin l'église Saint Martin 2 fois 150 000 euros en 2017, en 2018, vous le savez que ça fait quelques temps que l'église Saint Martin, les cloches ne sonnent plus parce qu'il y a des

problèmes au niveau des abat-sons, des problèmes au niveau de la poutre qui soutient la cloche. On a essayé de le faire en interne c'est quand même un peu trop compliqué et donc il faut là aussi y aller rapidement parce que sinon l'addition risque malheureusement de s'avérer beaucoup plus salée. Donc avec 150 000 euros on espère réussir à faire le clocher, les abat-sons et refaire sonner les cloches et puis surtout de mettre en sécurité le clocher et puis après si on peut on ira continuer dans l'église, mettre aux normes ce qui doit l'être. Donc voilà, à peu près, non ce n'est pas fini, donc ensuite l'église du Marais pareil, vous savez que la ville est propriétaire de l'église du Marais qui a été désacralisée. Là c'est un patrimoine particulier, donc on a mis une provision de 900 000 euros là aussi il faudra que l'on travaille à la fois sur le projet, c'est plus étude de capacité financière. Donc 900 000 euros pour voir ce que l'on peut faire, enfin, d'abord voir ce que l'on peut faire avec 900 000 euros et d'aller chercher des financements complémentaires. De prime abord comme ça on se dit que ça serait bien, parce que le LIDL c'est pour mettre une salle de sports, une maison de quartier, et une salle de restauration, dans le quartier Saint Joseph où il n'y a pas de bâtiment public. Le quartier du Marais n'a pas non plus de bâtiment public. Le quartier du puits du midi qui n'avait qu'une école, on mettrait l'ancienne chapelle Foucaut en maison de quartier. Là c'est vrai que l'église du Marais pourrait permettre à la fois de satisfaire cette volonté d'avoir un bâtiment public ouvert à la population comme maison de quartier voire comme mairie annexe une après-midi par semaine dans chaque quartier pour avoir une présence communale dans chaque quartier, mais également pourquoi pas une salle de spectacles. Mais là, tout est à écrire et c'est à écrire collectivement. Mais on se dit déjà que s'il y a une ligne financière on verra ce que l'on peut en faire. L'éclairage public, là c'est très faible par rapport aux besoins de la Commune qui sont énormes en éclairage public puisque l'on a quasiment pas d'éclairage public enfoui, c'est encore des réseaux aériens, il va falloir procéder à l'enfouissement. Et on a beaucoup de poteaux béton dont on voit les fers métalliques qui apparaissent avec l'usure du béton. On intervient de temps en temps pour en faire changer un par ci par là donc là il y a, c'est vraiment très très faible mais en tout cas c'est plus pour amorcer un plan lumière donc 120 000 euros en 2017, 130 000 euros en 2018, 78 000 euros en 2019, 80 000 euros en 2020. Sachant que s'ajoute à cela, la subvention du ministère de l'écologie via le SCoT TEPCV, 367 000 euros pour les rue Douai, Carnot, Verdun. Pour deux raisons, ces rues ont été ciblées parce que ce sont des éclairages boules énergivores, polluants et peu efficaces qui nous coûtent très cher car il n'y a plus de pièces de rechange. Ils tombent souvent en panne donc dès qu'il y a une intervention ça nous coûte une fortune. Mais aussi parce que les réseaux là sont déjà enterrés donc on n'aurait pas besoin de creuser pour enterrer, on peut aller vite dessus. Du matériel pour les espaces verts 72 000 euros en 2017, 2700 euros en 2018, 32 000 euros en 2019. Puisque une tondeuse auto tractée pour les espaces verts c'est 32 000 euros, là aussi elles n'ont pas été changées depuis des années et donc chaque année elles tombent en panne ça nous coûte une fortune en réparation, c'est 4-5-6-7000 euros chaque année, donc en quelques temps avec des tondeuses neuves, ça serait amorti. Matériel de propreté urbaine donc 172 000 euros en 2019, qui consisterait en l'achat soit d'une balayeuse d'une capacité moyenne ou de deux petites balayeuses, là on a encore le temps d'arbitrer, les avantages et les inconvénients des deux systèmes. Soit une grosse ça permet de ne pas sans arrêt aller la vider. Mais si elle est en panne on n'en a qu'une, soit deux petites, mais c'est deux conducteurs, on peut faire cette investissement là pour la propreté mais ça veut dire des plus petites capacités donc il faut plus souvent aller les vider. Les illuminations de Noël, le déficit de l'éco-quartier on en a déjà parlé, la création de la plateforme multi modale au niveau de la gare, donc on a inscrit 721 000 euros sur 2018-2019. Il faut que l'on avance sur le dossier, on a Monsieur le sous-Préfet qui doit monter un comité de pilotage réunissant tous les acteurs de ce dossier. Et enfin, la rénovation urbaine. Voilà un peu ce que l'on pouvait vous dire sur la gestion prospective. Donc, tout ça je dirais que c'est un premier travail, aujourd'hui il faut s'en saisir pour le faire vivre au quotidien. Et surtout, nous avons été très prudents. Nous n'avons mis que les financements dont nous étions certains. Donc les DPV, la rénovation urbaine, le FSIL que nous avons déjà, la DETR, et que donc aujourd'hui avec ces projets, nous pouvons et nous l'avons déjà fait avec la CAF l'année dernière, leur présenter les projets et eux nous dire, quels sont les projets qu'ils peuvent, qu'ils veulent financer, à quelle hauteur ? Et puis surtout quand ? Après là il est donc amené, ce n'est pas un document figé que l'on vous présente aujourd'hui, et qui après va rejoindre une pile sur une bibliothèque, c'est un document qui doit vivre quotidiennement. Et quand je dis quotidiennement, c'est les chefs de services, c'est les personnels, c'est les élus de la majorité, c'est également l'ensemble des élus du Conseil municipal. On a travaillé là-dessus ensemble, lors de la demi-journée de la semaine dernière. Donc là-dessus si vous avez des idées, des suggestions, elles sont les bienvenues. S'il y a des choses sur lesquelles vous souhaiteriez que l'on mette un peu plus l'accent... Evidemment, c'est un document qui devra nous servir de guide dans la gestion de la

collectivité pour les 4 prochaines années. Mais à partir de demain matin, je le présenterai mercredi au comité de direction en expliquant maintenant que ça vit, on le réalise et puis après chaque année on réajustera en disant ça ce n'est pas 150 mais c'est 200 000 euros parce que l'on peut avoir 50 000 euros de subvention, Ça ce n'est pas 150 parce qu'aujourd'hui ça a beaucoup baissé donc c'est 100 000 euros. Avec 50 000 euros de plus on peut faire autre chose. Enfin voilà, c'est notre conducteur pour la gestion de la collectivité pour les années qui viennent. Donc nous pouvons après cette courte pause, reprendre la note de synthèse pour le budget primitif donc nous sommes page 15. Et donc, oui Vincent ?

M. CAMPISANO : [Ne parle pas dans le micro inaudible].

M. le MAIRE : On les finalise une dernière fois et après on vous les remettra. Aujourd'hui c'est plus la philosophie, le cheminement qui est intéressant et ensuite il y a encore quelques chiffres à ajuster pour qu'on ne vienne pas me dire qu'il y a 3 euros 50 de différence d'un tableau à l'autre. Parce que c'est, je vous le dis, 6 mois de boulot avec Benoist, le Directeur financier et puis derrière c'est les cadres, les adjoints, qui ont nourri le projet. Donc là il faut bien qu'on l'affine pour que tout soit en concordance, effectivement après on le redonnera.

Nous sommes page 15 sur la synthèse de la section d'investissement. Donc on vous l'a dit, pic d'investissement au niveau de la rénovation urbaine, stock de projets qui bénéficie de financement sur DDU ou DPV, -Matisse, Foucaut ou Rousseau, terrains synthétiques, Joliot Curie, salle de sports Joliot Curie, - plus tout un stock d'investissements puisque la ville en capacité d'autofinancement négative ne pouvait pas rénover ses voiries, son éclairage public, mettre aux normes son accessibilité, son assainissement, ses risques incendie. Donc les principaux postes de recette pour le budget d'investissement de 2017, chapitre 21, virement de la section de fonctionnement on en a déjà parlé donc c'est 1 463 103 euros qui sont virés de la section de fonctionnement puisque la ville désormais a une capacité d'autofinancement positive. Et à ça il faut rajouter la provision. Donc c'est en fait 3 241 000 euros qui sont virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le produit de cession 51 000 euros, un terrain de la rue du Jardinage. Pour ceux qui se poseraient la question, la CAD rachète du foncier disponible Place du cirque mais on ne peut comptabiliser que lorsque nous avons les actes en main et souvent on les a une année après. Donc ça se fera sans doute au budget de l'année 2018.

Le chapitre 10, dotations et fonds divers 523 000 euros c'est essentiellement le fond de TVA le FCTVA 463 000 euros. C'est le remboursement par l'Etat de la TVA, d'une partie de la TVA qu'a payé la Ville sur l'investissement de l'exercice précédent. Des subventions d'investissements 1 111 627 euros la CAF, la DETR, la réserve parlementaire, la Région, et des subventions dans le cadre de l'ANRU au niveau de l'Etat. 2 000 000 d'euros d'emprunt supplémentaires on en a parlé également, et des opérations d'ordre 1 778 432 euros, notamment la provision pour litiges de 1 396 000 euros pour Eiffage et la Courée Douce. Les postes de dépenses 42 000 euros de dépenses imprévues. Comme c'est imprévu c'est une sécurité. 1 269 000 remboursement de nos emprunts.

Immobilisations incorporelles 10 000 euros, nous sommes page 17 au chapitre 20. Ce sont les dépenses relatives à la refonte du site internet de la Commune. 210 000 euros chapitre 204, subventions d'équipement, c'est la participation des villes au financement du déficit de l'éco quartier. 2 756 182 euros ce sont les immobilisations corporelles. Donc ça je ne vais pas vous le refaire on l'a vu dans le PPI au niveau de la ligne de 2017. On peut signaler 600 000 euros de voiries peut être. Au niveau du chapitre 23, immobilisations en cours 775 771 euros, pareil le LIDL, la chapelle Foucaut, l'agenda d'accessibilité programmée. 1 866 110 euros pour l'opération 936, la rénovation urbaine. L'endettement également très rapidement, puisqu'on l'a vu dans le cadre du plan pluri annuel de gestion. Donc nous projetons avec cet emprunt supplémentaire de 2 000 000 d'euros un encours de dette au 31 décembre de 15 630 000 euros avec des ratios donc qui sont très bons puisque nous avons une capacité de désendettement de 4,79 années, un taux d'endettement de 76,38 donc 4,72 années si on consacrait toute notre capacité, notre épargne brute à rembourser nos emprunts. La zone d'alerte c'est 12 ans, donc on est très bon. 76% du taux d'endettement, le 120% c'est le niveau d'alerte là aussi on est très bon et 925 euros d'encours de dette par habitant quand la moyenne de la strate est de 957 euros donc on est en-dessous de la moyenne de la strate au niveau de l'endettement. Donc on peut passer page 19. C'est le profil d'extinction de la dette, vous l'avez et enfin les ratios d'épargne donc là aussi bon chaque année on vous remet les définitions de l'épargne. L'épargne de gestion ce sont les recettes moins les dépenses de gestion. On a 3 600 000 euros pour le budget primitif 2017. L'épargne brute c'est ces recettes moins les dépenses, moins les charges financières on est à 3 200 000 euros quand sur la moyenne du mandat précédent c'était 1 100 000 euros. Et l'épargne nette, c'est donc tout ce

qui reste quand on a payé les dépenses de gestion, quand on a payé les charges financières et qu'on a remboursé la dette et là il nous reste presque 2 000 000 d'euros. Donc là aussi c'est très bon, c'est un peu artificiel, ne nous faisons pas d'illusion. C'est parce que l'on a beaucoup de dotation de développement urbain qui sont dans notre fonctionnement mais qui vont aller financer les investissements et qu'une fois que l'on aura fait les investissements il y a un moment on n'aura plus qu'une DDU et une DPV par an de budgétées. Là on en fait 2/3 par an pour rattraper le retard. Donc malgré tout c'est meilleur mais c'est quand même encore un peu artificiel. Voilà. Mais c'est important de bien suivre ces ratios d'épargne parce que c'est ce qui conditionne toute la stratégie financière de la Commune. Alors si vous voulez que je synthétise très rapidement et vous donner mon sentiment, Sin-le-Noble est une ville pauvre, je ne voudrais pas que le plan pluri annuel d'investissement donne de fausses illusions. Sin-le-Noble est une ville pauvre comme l'atteste la perception de la dotation de solidarité urbaine

ème  
qui est dans ce classement... Sin-le-Noble est 43<sup>ème</sup>. Donc ça situe bien son niveau de pauvreté. Et un ratio qui illustre bien, dans les ratios page 4 du budget primitif, au niveau des impôts et taxes, il manque... si on était dans les ratios des communes de notre strate, nous devrions avoir 3 352 000 euros d'impôts supplémentaires. Voilà, alors Sin-le-Noble est une ville pauvre, c'est une ville pauvre qui est confrontée en plus à des difficultés importantes qui ont été mises en exergue dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui soulignait les engagements démesurés qui ont été pris au regard des faibles potentialités de la Commune et là évidemment on pense fortement à la rénovation urbaine. Sin-le-Noble est une ville pauvre qui est confrontée à des difficultés importantes et qui a connu également des problématiques de gestion sur le mandat précédent avec une capacité d'auto financement négative c'est dans les tableaux - 34 000 euros-et qui là, aussi, a été mise en exergue dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Donc cette capacité d'autofinancement négative a eu deux conséquences directes : d'une part, l'impossibilité d'affecter de l'auto financement à l'investissement puisque la ville était en capacité d'auto financement négative donc on ne pouvait pas affecter de ressources à l'investissement et d'autre part, ne pouvant pas affecter de ressources à l'investissement la ville ne pouvait pas emprunter. Donc cette double incapacité à auto financer et à emprunter a eu elle également deux conséquences. La première conséquence, le report après 2014 de la réalisation des investissements sur lesquels la ville avait obtenu des financements, c'est l'ANRU, le groupe scolaire, la salle Carnot, la salle Matisse. Deuxième conséquence, c'est la non réalisation des investissements courants qui engendrent ainsi des besoins colossaux en investissement. On a déjà parlé ici de l'informatique, des voiries de l'éclairage public, de l'accessibilité, de la mise aux normes en matière d'incendie d'entretien des bâtiments... Donc la solution pourrait être d'augmenter les recettes, mais le contexte de gel ou de baisse des dotations ainsi que la volonté municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition ne permet aucun espoir en matière d'augmentation des recettes. Donc Sin-le-Noble qui est une ville pauvre n'a donc pas de marge de manœuvre en recette. Au contraire même, elle doit faire face à une augmentation de ses dépenses, notamment dans son chapitre 012, celui des dépenses de personnels en raison de décisions gouvernementales. Alors ce chapitre 012 représente 69% de ses dépenses et là on est 12% au-dessus de la moyenne des communes de notre strate. Donc Sin-le-Noble reste une ville pauvre mais le travail spécifique qui est mené depuis 2014 a permis de dégager une légère capacité d'auto financement. Cet auto financement permet d'auto financer une partie des investissements et de regagner la confiance des banques pour le recours à l'endettement dont les ratios sont bons. La recherche de financement et de subvention est optimisée, et ce, au taux maximal de 80%. Alors cela permet d'une part de faire face aux obligations de la ville, les engagements qui ont été contractés sur l'ANRU, la salle Carnot, Rousseau, Matisse... Mais également d'aller sur un plan de rattrapage du retard pris en matière d'investissement. L'ambition municipale peut être démesurée puisque l'on souhaite pour une ville pauvre, geler les impôts, maintenir les services à la population dans un contexte national qui est défavorable, tout en faisant face aux obligations de l'ancienne équipe notamment sur l'ANRU, Carnot, Matisse. Et en mettant en œuvre un plan de rattrapage des investissements, alors la stratégie pour y arriver, la stratégie municipale pour moi c'est celle du trou de souris. C'est un tout petit trou dans lequel on peut s'engouffrer. Elle ne tient qu'à la capacité à maintenir une CAF positive. Cette CAF positive (capacité d'auto financement) qui donne confiance aux banques et qui permet d'aller chercher les subventions d'investissement nécessaires et toujours au taux maximal. Mais des facteurs exogènes peuvent fragiliser cette stratégie. Je vous le disais tout à l'heure on ne sait pas ce qu'il en sera de la réforme de la dotation globale de fonctionnement. On ne sait pas ce qu'il en sera de la péréquation après les élections. On ne sait pas ce qui sera des décisions gouvernementales sur la masse salariale, sur la rémunération des fonctionnaires. Et c'est pourquoi des outils de pilotage sont indispensables :

le plan pluri annuel de gestion, le plan pluri annuel d'investissement, pour réaliser cette ambition. Sin-le-Noble reste très pauvre. La situation reste très fragile mais les efforts de gestion et la véritable stratégie politique ainsi qu'une stratégie financière élaborée en conséquence permettent l'espoir.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur le budget primitif, le plan pluri annuel de gestion, le plan pluri annuel d'investissement. Je vous le dis, ne tombons pas dans le piège de se dire on a 25 000 000 euros d'investissement. On est subitement riche, non ! On reste extrêmement pauvre en termes de fonctionnement. Et on arrive à aller chercher ces 25 000 000 d'euros d'investissement uniquement parce que l'on dégage une légère capacité d'auto financement parce que l'on fait très attention à nos dépenses de fonctionnement. Mais une décision, un changement de président qui dit il n'y a plus de péréquation et une baisse la DGF et bien notre excédent, notre capacité d'autofinancement explosent. Si elle explose on est incapable, on revient comme dans le mandat précédent, incapable de financer les quotes parts, le reste à charge de la ville sur les subventions que l'on va chercher. On arrive à aller en chercher pas mal, je vous le disais tout à l'heure, c'est 900 000 euros sur 4-5 subventions que l'on a eu pour le mois dernier. Donc tout ça c'est vraiment un trou de souris. Donc c'est pour cela, mais on reste très très très très pauvre et très très très très fragile voilà. Voilà ce que j'avais moi à vous dire et maintenant je laisse place au débat, à vos réactions. Monsieur GUERIN ?

M. GUERIN : Monsieur le Maire comme je vous l'avez dit en commission j'avais décidé de m'abstenir parce que comme vous le savez, je trouve que la part allouée à la sécurité est à mon sens insuffisante, malgré les efforts indéniables que vous faites. Mais comme je vous avais dit cela en commission, je veux maintenant clarifier la situation, vous dire que je ne vais donc pas m'abstenir car j'ai un peu pioché tous les chiffres et je pense qu'effectivement, la Commune étant dans une telle situation financière, que voilà je ne m'abstiendrai donc pas.

M. le MAIRE : Je vous remercie de ce revirement [...inaudible] c'est dommage parce que j'avais préparé une page pour [...inaudible].

M. GUERIN : Je suis désolé de vous enlever ce plaisir.

M. le MAIRE : Bien oui, c'est dommage j'avais préparé une page de réponse. (Rires). C'est que j'ai dû les donner sans le faire exprès. Donc je vous l'ai déjà dit, puisque ça fait la deuxième fois que vous changez de décision de vote et que je prends ça pour un signe d'intelligence. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Donc je dis aux autres, ça n'est pas la peine de me dire que vous allez voter contre pour ensuite voter pour, pour qu'ensuite je vous dise que c'est bien mais. Parce que moi j'ai bossé pendant une heure pour faire un argumentaire sur les questions de sécurité donc. Monsieur GUERIN, votre micro.

M. GUERIN : Je veux juste préciser que je n'avais pas les chiffres sous les yeux quand nous nous étions rencontrés en commission mais que je travaillais un petit peu sur le dossier entre temps et puis que voilà, je ne voudrais pas être en contradiction et en incohérence avec moi-même alors.

M. le MAIRE : Et bien je vous félicite pour cela, parce que moi j'avais un peu peur que ce soit dû au contexte électoral où il fallait parler de sécurité. Mais vous me prouvez que je m'étais trompé je pensais que c'était à l'approche des élections présidentielles et législatives qui faisaient qu'il y a des thématiques qui devaient être débattues. Donc j'étais prêt à aller sur ces terrains là, et effectivement à vous démontrer qu'il y a de la sécurité, sécurité routière, parce que tout est matière de sécurité, sécurité routière, sécurisation des sorties d'écoles, il y a de la vidéo surveillance, on souhaite aller vers un renforcement de l'équipe des ASVP. Il faut aussi le financer cela. Donc on est en train d'y travailler. Et peut-être même aller vers une police municipale mais qui ne sera à mon avis pas avant ..., enfin ça on aura le temps d'en discuter si un jour on a à débattre de cela, mais c'est vrai que dans les recrutements des ASVP il y a parfois des gens qui sont policiers municipaux donc tout cela mérite une réflexion. Mais en tout cas pour moi ça n'est pas la cavalerie avec l'auto mitrailleuse sur la C1 floquée ville de Sin-le-Noble. C'est de la police plus de proximité, plus de dialogue, plus de prévention et ce ne sont pas des cow boys ! Ce n'est pas notre mission et on n'a pas les moyens financiers. Parce que c'est ce que j'allais vous dire effectivement, c'est combien de policiers municipaux, quelle amplitude horaire ? Est-ce que c'est 7 jours sur 7 ? 24 heures sur 24 ? Sur l'ensemble du territoire ? Armés, pas armés ? On a vu qu'il y avait un débat à la ville de Cuincy. La semaine dernière j'ai discuté avec le Maire de la ville de Cuincy, il m'a donné juste le chiffre de l'armement d'une police municipale en investissement, et ensuite en termes de

fonctionnement. Donc ce sont des sommes qui ne sont pas neutres et si jamais on doit investir dessus c'est pour avoir un vrai retour sur investissement et pas juste dire, vous voyez on s'occupe de ça.

M. GUERIN : Je vous rassure Monsieur le Maire, si vous me permettez d'ajouter encore quelque chose, c'est que ça n'a rien à voir, ma décision, mon opinion, n'a rien à voir avec les échéances politiques. Simplement mon opinion par rapport à ce qui concerne la sécurité reste la même, je souhaite plus de sécurité avec la création si possible d'une police municipale, je ne sais pas quand. Mais ce sont les chiffres et puis le fait de prendre conscience que la Commune fait partie des communes les plus pauvres de France il faut bien le dire et puis l'évidence que vos efforts sont indéniables en ce sens et donc voilà c'est tout ce que j'avais à dire.

M. le MAIRE : Oui, c'est vrai que moi j'étais étonné puisque votre groupe a voté le budget en 2014, en 2015, en 2016. Je me disais pourquoi il ne le voterait pas en 2017 alors que semble-t-il il y a quand même, enfin un travail qui montre que ça n'est pas fait au hasard. Donc chaque politique est sous pesée, on essaye. Et on n'a pas baissé la part de financement de la ville au CCAS, au contraire, on l'a augmenté. On n'a pas baissé la part de la ville aux centres sociaux au contraire on l'a augmenté. Donc c'est vrai, mais en tout cas sur la sécurité on y travaille mais malheureusement je n'ai pas la baguette magique, et j'ai toujours dit que si quelqu'un l'avait, je me lève et je lui laisse la place sans aucun souci. Donc, mais j'apprécie toujours, ceux qui effectivement sont capables d'entendre et ne viennent pas avec des *a priori* et donc vous me montrez que c'est moi aussi qui dois changer d'avis. Moi je pensais que c'était le contexte électoral. Comme quand j'ouvre BFM ou Itélé, je vois que c'est toujours les mêmes éléments de langage qui reviennent. Donc je pensais qu'il fallait installer un climat avant les élections. Donc ça n'est pas le cas. Je change moi également mon avis, c'est pour ça que j'avais envie de vous répondre, parce que c'est ce que j'ai dit, ici on travaille tous ensemble pour Sin-le-Noble sans regarder si on est de droite ou de gauche. Et voilà, on essaye de travailler en dialogue avec tout le monde, les associations, les partenaires, les entreprises, les employés communaux, les élus des différentes représentations. Voilà donc ok.

M. GUERIN : Mais ne vous méprenez pas je suis quand même fidèle aux idées du partis dont je suis adhérent !

M. le MAIRE : Ah oui mais ça, ça vous regarde !

M. GUERIN : Mais c'est une question à mon avis de bon sens.

M. le MAIRE : Mais on voit qu'on peut réussir à vous faire changer d'avis. Donc je vois que Madame BRIDOUX, ça y est j'ai un challenge ! (rires). Y a t-il d'autres interventions ?

Mme BRIDOUX : Monsieur le Maire, chers collègues, à la lecture du projet de budget 2017, je vais faire quelques remarques. Une nouvelle baisse de la DGF que nous condamnons comme nous l'avons fait les autres années, et ce que j'entends sur la suite et c'est loin d'être fini. Je fais une parenthèse, je sors du Conseil départemental puisque vous faites vos réunions le même jour. C'était le rapport d'orientation budgétaire et je vous dis, c'est là d'ailleurs que j'ai appris que les valeurs locatives ne seraient augmentées que de 0,4%. Le gros problème qui sous-tend ce budget, et vous l'avez dit, à plusieurs reprises, c'est la masse salariale. Vous faites une augmentation de 5% cette année, vous en donnez les principales raisons. Mais on arrive à plus de deux fois ce que nous percevons en impôts et taxes, 11 900 000 euros pour 5 400 000 euros. Là encore il faut beaucoup de temps pour pouvoir jouer sur cet élément. Bon on aura peut-être d'autres occasions d'en reparler. Vous projetez des travaux importants avec un endettement maîtrisé. Nous voterons donc le budget compte tenu de la non augmentation des impôts, et de la quasi stabilité des subventions aux associations. En espérant qu'elles vont quand même un peu augmenter dans les années à venir.

M. le MAIRE : Merci, sachant qu'elles augmentent déjà, légèrement mais dans le contexte actuel une stabilisation c'est quasi une hausse, parce que je rappelle qu'il y a beaucoup de villes aux alentours qui n'ont pas les ratios de Sin-le-Noble, qui n'ont pas les difficultés de Sin-le-Noble, qui ont augmenté leurs impôts, fait payer les rythmes scolaires et qui ont baissé les aides aux associations. Donc, et qui ont baissé les investissements. Alors nous effectivement, c'est pour ça que je vous disais tout à l'heure que la stratégie du trou de souris c'est une ambition démesurée, mais il faut être très pointilleux et ça ne tient à pas grand-chose. Effectivement, donc on reste très fragile. Mais effectivement, vous connaissez, puis on a

travaillé sur la commission 2 et puis on travaille au conseil consultatif du monde associatif, vous connaissez mon grand attachement au monde associatif et on le verra tout à l'heure on va voter les subventions aux associations. Donc c'est une priorité du mandat quoi. Mais ne pas les avoir baissés c'est déjà, j'allais dire un exploit, mais c'est au moins une vraie marque d'estime, d'attention, et là elles augmentent, très faiblement mais elles augmentent quand même. Y a-t-il d'autres déclarations ? Véronique LEGRAND ?

Mme LEGRAND : Ce n'est pas une déclaration, c'est plutôt une question. Vous connaissez notre attachement aux collectivités territoriales et à la fonction publique, et donc dans le budget au niveau du fonctionnement, il y a la rémunération principale des titulaires qui baisse de 250 000 euros et par contre la rémunération des non titulaires qui augmente de 220 000 euros. Est-ce que vous pouvez nous donner une explication ?

M. le MAIRE : Parce que le budget primitif 2017 il est réalisé sur les estimations du réalisé 2016. Voilà donc peut être que d'une année sur l'autre ça a pu bouger. Peut-être que c'était plutôt le budget 2016. Sachant que l'on vote les budgets au chapitre, donc c'est le 012 qu'il faut aller chercher, après les comptes sont alimentés pour que l'addition des différents comptes donnent le total du chapitre. Mais vous voyez, quand vous regardez vraiment le détail, parfois sur les assurances, il y a une ligne qui augmente fortement, bon c'est juste des questions d'affectations au niveau comptable d'une année sur l'autre. En tout cas il n'y a pas de baisse des titulaires, et au contraire on serait, là aussi,... puisque la Chambre régionale des comptes avait pointé du doigt le fort recours de la collectivité des emplois de vacataires/non titulaires, or la règle dans la fonction publique c'est le recours aux emplois titulaires. Donc il y a aussi une volonté d'aller sur l'emploi titulaire mais bon là aussi je ne vais pas faire d'annonce, puisque demain tout le monde va faire la queue à mon bureau pour me demander quand est-ce que je suis titularisé. Et comme il doit y avoir plus d'une centaine de vacataires, et non titulaires, je ne vais pas pouvoir faire tout le monde. Donc en tout cas, il n'y a pas de mouvement significatif, voilà c'est sans doute juste des jeux d'écritures comptables. Et là, la difficulté pour le coup, je pense que c'est très bien de voter le budget tôt, pour avoir un outil de pilotage budgétaire. Autant nous on travaille sur des prévisions, donc ça serait bien de le comparer à un compte administratif 2016 pour faire le budget 2017. Mais le compte administratif, on l'aura au mois d'avril. Donc voilà, à ma connaissance il n'y a pas, il n'y a rien de particulier en la matière.

Mme LEGRAND : Et puis une deuxième chose, c'est ce que l'on avait dit en commission. C'est à-dire que pour l'investissement, en termes de véhicules, voir s'il y a possibilité de partir sur des véhicules électriques ?

M. le MAIRE : Ouais. Alors deux éléments de réponse. Une première réponse qui est structurelle, c'est de dire que ce PPI il est plus sur une capacité financière. Qu'est-ce que l'on peut faire rentrer dans nos moyens de financements ? Et après je le disais tout à l'heure, à partir de maintenant il faut s'en saisir et c'est notre guide, c'est notre conducteur. Et il y aura à la fois, des effets d'opportunité, je le disais tout à l'heure la CAF semble prête à nous aider sur la crèche, donc on avancera peut être la crèche. Peut-être que sur la gare ça sera bougé de deux ans parce que les fonds européens, c'est compliqué, et que c'est compliqué de trouver le bon interlocuteur à la SNCF, pour nous dire qui maîtrise le foncier, comment on peut le racheter. Donc il y a ça. Donc ça c'est la réponse structurelle, aujourd'hui c'est une étude de capacité, après maintenant le comment ? Aujourd'hui c'est le combien et le pour quoi faire. Après c'est le comment. Où l'on va travailler ensemble. Donc on en a déjà parlé, sachant qu'il y a des réflexions. On a travaillé avec des chefs de services, vous savez c'est par exemple Freddy DELVAL au niveau du service espaces verts qui se disait par exemple, que plutôt que d'avoir des gros camions, on pourrait avoir des petits véhicules sans permis par exemple. Ça coûte moins cher à l'achat, ça coûte moins cher en entretien, mais c'est plus compliqué car on met moins de choses dedans. On met moins de bonshommes. Mais bien regarder dans les différentes missions, faire l'inventaire de toutes les missions et voir peut être que 3 gros camions, il faut peut-être que 1 ou 2 gros camions et 2 petits véhicules pour la même somme et qui consommeront moins. On travaille beaucoup avec la Communauté d'agglomération sur le déploiement de bornes de recharge électrique, et là il y a une réunion prochainement, j'ai eu le courrier, c'est pour les véhicules au gaz, GNV ? Non ce n'est pas GPL. Ce n'est pas GPL justement, c'est GNV. Oui GNV voilà. Donc c'est en train de se mettre en place sur le territoire. On entendait au conseil des ministres, Ségolène ROYAL qui expliquait qu'il y avait... Donc on sent voilà que ça bouge un peu au niveau National, au niveau Européen, au niveau Régional également. Donc il y a eu beaucoup de changement, et malheureusement, je n'ai rien dit je

l'enlève, il y aura des changements peut être. Enfin il y aura forcément des changements au mois d'avril. Mais là je pense que c'est très bien d'avoir cet outil, parce que moi ça fait 2/3 ans que l'on me dit, oui mais il faut attendre les élections du Département, oui mais il faut attendre les élections à la Région, maintenant il faut attendre les élections. Après on sait que maintenant on a les villes, les Départements, il n'y a plus d'élections avant 2020. Il y a les sénatoriales, les européennes, peut-être 2019/2020 aussi. Donc on sait que l'on a 3 ans avec les mêmes interlocuteurs. Donc la Région, ça fait un an qu'ils sont en place, la fusion n'a pas été avec leur politique, donc on travaille régulièrement avec toutes ces instances, mais donc oui nous ça nous intéresse. Mais il ne faut pas non plus, où est-ce que j'ai vu ça l'autre jour ? En fait c'était 2 fois plus cher et pas rentable car c'était juste un geste pour la planète. Malheureusement aujourd'hui, le geste pour la planète on est prêt à le faire mais il faut qu'il soit rentable aussi ... Donc, mais le temps qu'on y aille et que l'on travaille avec tous donc vraiment aujourd'hui c'était une étude de capacité, on a tout ça, les chefs de services font avancer les projets à la fois en dépenses et en recettes et en technicité politique avec les adjoints avec le travail des 4 commissions qui travaillent sur ces thématiques là. Donc voilà, d'autres interventions ? Vincent ?

M. CAMPISANO : Je laisse parler d'abord les dames.

M. le MAIRE : C'est bien. T'as laissé parler Monsieur GUERIN d'abord ! (rires)

M. CAMPISANO : Très bien, moi c'est la première fois donc que je vois qu'un budget primitif, je ne sais pas si ça a eu lieu une fois dans l'histoire, avec un budget primitif qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier. Un budget qui est voté maintenant pour une année civile complète et ça c'est la première fois, c'est une performance parce qu'il fallait oser le faire et réussir à le faire en temps et en heure pour arriver au mois de décembre, même si les chiffres sont arrêtés au 30 novembre je pense.

M. le MAIRE : Oui même avant, parce que...

M. CAMPISANO : 30 septembre ? Donc on verra ça sur le budget primitif quand on l'aura voté, bon dans ce que je retiens, c'est la hausse des impôts qui n'a pas lieu, c'est la baisse des subventions aux associations qui n'a pas lieu, et les services à la population comme les 630 000 euros de subventions au CCAS et qui vont dans le bon sens. J'entends aussi que beaucoup de dossiers bloqués les années précédentes, se sont débloqués par la recherche de subventions. Je pense au niveau sportif, à mes deux stades synthétiques, à la salle Carnot, et à la réhabilitation de la salle Jean-Jacques Rousseau qui avait été freinée pour d'autres choses. Et donc ça va dans le bon sens, et tout l'investissement qui a eu lieu en profitant également de la circonstance de l'économie qui a des taux très faibles et qui permet d'investir et d'emprunter et on a un taux d'endettement qui est en dessous de 5 années donc ça va dans le bon sens, donc je voterai également le budget primitif avec plaisir.

M. le MAIRE : Merci Vincent. Juste bien synthétiser, ça va mieux, c'est beaucoup de travail mais le chemin est long, et tout ça ne tient qu'à un fil. Je vous le dis clairement, si on a un Président qui décide .... Qu'il n'y a plus de subventions ou que je ne sais quoi, où simplement même qu'il n'y a plus de dotation politique de la ville, parce que c'est 500-600 000 euros tous les ans, s'il dit qu'il n'y a plus de DPV, voilà, donc. Effectivement, profitons d'aller chercher les emprunts à des taux bas, la seule force de la Commune c'était ce taux, enfin ce n'est même pas le taux, le taux d'endettement était mauvais, mais c'était le stock de la dette qui était mauvais. Et en améliorant notre capacité d'autofinancement, on a explosé nos ratios qui deviennent excellents. Mais voilà, tout cela tient, aujourd'hui on fait le mieux que l'on peut, on ne pourra pas faire mieux, et continuons de bosser ensemble intelligemment comme on le fait dans les commissions, dans les séminaires. Le risque, vraiment, c'est qu'on ne nous dise pas tient, Sin-le-Noble est riche avec un PPI 25 000 000 d'euros, c'est faux ! Et ça c'est le travail, c'est le résultat d'un travail mais tout dépend de cette capacité d'auto financement. Donc on reste pauvre et très très très pauvre. Voilà, donc je vous propose s'il n'y a plus d'autres interventions ou déclarations, de passer au vote. Bon un budget ça va s'adopter. Donc qui est pour l'adoption du budget ? Voilà. Donc le budget est adopté à l'unanimité et je vous remercie de cette unanimité parce que c'est un moment important politiquement très fort, et puis surtout le budget c'est l'acte politique par essence donc je vous l'avais déjà dit l'année dernière, le budget avait également été adopté à l'unanimité et avec 4 groupes différents enfin 5 groupes avec le groupe majoritaire. Ce n'est pas évident, donc je vous remercie de cette

unanimité et je remercie également à la fois les services qui travaillent avec nous pour amener à la fois ce document mais à la fois permettre le fond et la forme de ce document. Les élus, les adjoints et les conseillers délégués, les conseillers à la CAD de la ville de Sin-le-Noble et tous les élus qui travaillent au quotidien, et également et sincèrement les élus des groupes minoritaires avec lesquels on travaille en parfaite intelligence et notamment dans les commissions, les séminaires ou même quand on se croise au conseil d'administration du CCAS ou quand on se croise le week-end comme Jean-Pierre au comité des fêtes des Epis samedi, ou Vincent le dimanche à la Corrida. Donc merci à tous pour cette belle unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Et maintenant je vous promets d'accélérer le mouvement. Donc Jean-Michel CHOTIN qui a voté le budget nous quitte. Voilà il souhaitait voter le budget.

Alors maintenant toute une série de délibérations qui est la conséquence du vote du budget. Une première délibération. Nous sommes page 27

### 4- Délégation à l'exécutif du pouvoir de recourir à l'emprunt - définition de la stratégie d'endettement 2017.

M. le MAIRE : Donc la note de synthèse vous rappelle que depuis 1982, les lois de décentralisation, les collectivités recourent librement à l'emprunt et aux instruments financiers avec pour conséquence de favoriser la diversification des produits proposés et de rendre la gestion de l'emprunt plus complexe. Comme l'a d'ailleurs illustré la crise financière de 2008. Une circulaire inter ministérielle du 25 juin 2010 a redéfini les règles encadrant le recours aux produits financiers des collectivités locales en recommandant de définir annuellement une stratégie d'endettement et de délibérer pour la réalisation de l'emprunt et de lignes de trésorerie. Donc c'est le sens de la délibération page 29, qui vous rappelle que le Maire dispose, conformément à la délibération d'avril 2014, d'une délégation en la matière. L'article 2 définit la politique d'endettement. En vous rappelant ce que l'on a déjà vu dans le budget primitif, le PPG et le PPI. Et donc un encours de dette au 31/12 de 15 630 741,88 euros avec 100% de l'encours de dette qui est composée de 19 contrats classés 1A c'est-à-dire que nous n'avons pas de produits structurés ou d'emprunts à risques. Donc l'encours de dette

15 630 741,88 euros en 2017 à savoir que nous avons 14 897 463,91 euros au 1<sup>er</sup> janvier nous remboursions 1 266 722,03 euros et nous ré-empruntons 2 000 000 euros. Donc l'article 3 vous demande de m'autoriser à assurer le financement du programme d'investissement prévu au budget 2017 et notamment le programme de rénovation urbaine, à contracter un ou plusieurs emprunts en suivant la stratégie suivante un encours de dette envisagé pour l'année 2017 de 15 630 741,88 euros dont 100% de dette classée 1-A. Les caractéristiques essentielles des contrats : une durée des produits de financements qui ne peut pas excéder 20 années. Et puis surtout des emprunts obligataires et/ou emprunts classiques à taux fixe ou à taux variable sans structuration pas indexé sur le franc suisse ou je ne sais quoi d'autre. Donc, des emprunts sans risque. Voilà donc on vous rappelle dans l'article 4 qu'il sera donné information à l'assemblée délibérante des emprunts contractés dans le cadre de la délégation consentie au Maire, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT. Voilà, y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Je peux la considérer comme adoptée ? Pas d'abstentions ? Pas de votre contre ? Donc adopté à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2017

M. le MAIRE : Nous sommes à la page 33. Donc on l'a vu tout à l'heure, page 35 la délibération. On va aller tout de suite à l'essentiel. Nous décidons de ne pas augmenter les taux d'impositions directes communales pour l'exercice 2017 et donc de les laisser à 24,95% pour la taxe d'habitation, 23,04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 51,57% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. On vous rappelle également le produit prévisionnel de la TH 2 755 061 euros, la taxe foncière bâti 2 647 706 euros, et la taxe foncière non bâti 29 949 euros. Et on vous demande de m'autoriser à signer l'état 1259 COM et de me donner tout pouvoir pour la mise en œuvre de cette décision. Et juste pour le service juridique, dans les considérants, c'est considérant que les taux d'impositions fixés ... c'est bon ? D'accord. Tout le monde est d'accord ? Ok.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 6- Subvention en faveur du centre communal d'action sociale

M. le MAIRE : On l'a vu également dans la note de synthèse, et on vous propose d'attribuer une subvention annuelle de 630 000 euros au centre communal d'action sociale. En vous rappelant que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune au chapitre 65. Et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes. Donc on l'a vu dans la note de synthèse c'était 650 000 euros l'année dernière mais il y avait 20 000 euros de subvention exceptionnelle pour financer l'audit sur le service d'aide à domicile. Des questions ? Des remarques ? Non, donc tout le monde est pour, adoptée à l'unanimité.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 7- Budget primitif 2017 – provision pour risque contentieux

M. le MAIRE : Une autre délibération qui découle également du vote du budget primitif 2017. On en a déjà parlé mais on peut s'arrêter un peu plus longuement sur celle-ci. Donc une provision pour risque contentieux. Donc la note de synthèse vous rappelle que les collectivités territoriales doivent constituer une provision par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune. Donc cette provision est constituée à hauteur d'un montant estimé par la Commune, de la charge qui pourrait résulter en fonction du risque encouru. Nous avons trois dossiers contentieux, qui présentent à ce jour des prétentions indemnitaires constitutives d'un risque financier et/ou des demandes au titre de frais irrépétibles. Ce sont les frais du procès. Le premier dossier, il a déjà fait l'objet d'une inscription, d'une provision au budget primitif 2016 mais comme il n'y a pas eu de résolution judiciaire en 2016 et que l'affaire est toujours pendante devant les tribunaux, nous reprenons une provision, une délibération pour une action introduite par la Commune pour obtenir la résolution judiciaire de la vente de la Courée Douce et donc l'acquéreur demande 33 485,40 euros d'indemnité et 2 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. La deuxième action est une action introduite par un agent contre un arrêté municipal de licenciement. Les prétentions du demandeur s'élève à 1 500 euros au titre des frais irrépétibles. Et enfin le plus gros recours est celui introduit par la société Eiffage dans le cadre de la construction du groupe scolaire Paulette Deblock. Donc les prétentions qui ont été avancées dans le mémoire introductif d'instance ont été analysées par notre conseil afin d'avoir une vision sincère du risque pesant sur la collectivité. Et donc vous le savez, je ne m'étale pas en Conseil municipal, sur ces dossiers pour ne pas donner de grain à moudre à la société et donc il est entendable d'inscrire une provision de 1 349 447,35 euros et 10 000 euros au titre des frais irrépétibles et c'est la dernière phrase de la page 41 qui est particulièrement importante « *il est rappelé que la provision n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance quelconque par la Commune des sommes prétendument dues* ». Donc on nous demande quelque chose, on analyse, on dit, voilà le juge tranchera sur ça, on l'inscrit par un principe de prudence budgétaire et comptable, pour ne pas se retrouver avec une somme que l'on n'aurait pas la possibilité de payer mais évidemment on va aller se battre pour ne pas la payer parce que l'on n'est pas d'accord, voilà. Donc c'est le sens de la délibération qui vous est proposée page 43 et notamment page 44 après avoir rappelé donc le détail des différentes provisions. Décide de provisionner la somme de 1 396 432,75 euros sommes inscrites aux articles 6815 et 6875 du budget communal et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes. Voilà, y a-t-il des questions ? Des remarques ? Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Donc adoptée à l'unanimité.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 8- Approbation du tableau des effectifs – budget primitif 2017

M. le MAIRE : Délibération page 45. Décision à prendre suite à l'adoption du budget primitif pour l'année 2017. Donc la note de synthèse vous rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales prévoient que le Conseil municipal, dans le cadre du vote du budget primitif doit approuver le tableau des effectifs du personnel communal. Lequel tableau figure en annexe page 114 à 115 bis sur la maquette du budget. Une délibération purement administrative et qui permet de constater l'annexe au budget primitif. Donc la

délibération page 47 en son article 1<sup>er</sup> vous propose d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe du budget primitif de l'année 2017. Des questions ? Des remarques ? Non. Oui ?

Mme LEGRAND: Le directeur général des services fait toujours partis des effectifs ?

M. le MAIRE : Oui

Mme LEGRAND : D'accord.

M. le MAIRE : Il y a le tableau des effectifs d'une part et après ... il y a puisque c'est une suspension administrative de 4 mois qui a été prononcée. Donc pas d'autres questions ? Donc adopté à l'unanimité ? Parfait !

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Donc page 49.

#### 9- Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. Projet de convention avec l'organisme de gestion (OGEC) Saint Vincent de Paul

M. le MAIRE : Donc la note de synthèse vous rappelle l'article R442-44 du Code de l'éducation qui fait obligation aux communes de verser aux écoles privées une participation financière calculée au regard du coût d'un élève du public dans le respect du principe d'égalité. Alors, délibération du Conseil municipal du 24 mars 2015, la Commune a défini les modalités de calcul du forfait communal de participation financière pour les classes élémentaires sous contrat d'association de l'école privée Saint Vincent de Paul. Ces modalités de calculs ont été formalisées dans une convention qui a été signée entre la Commune et l'école le 3 avril 2015 pour une durée de 2 années avec un terme au 31 décembre 2016. Donc il convient de préciser à nouveau les modalités de calcul de la participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Saint Vincent de Paul et de signer une nouvelle convention. Alors pour information, au titre de 2016, la participation de la Commune s'est élevée à 42 208 euros. Donc elle est plutôt en baisse puisqu'elle était de 68 000 euros en 2011, 70 000 euros en 2012, 68 000 euros en 2013 et donc elle est plutôt en baisse voilà. Voilà. Donc la délibération page 51 et notamment pas le détail, il vous est donné

page 52, l'article 1<sup>er</sup> vous propose de reconduire pour l'exercice budgétaire 2017 le mode de calcul du forfait communal de participation financière aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat de l'école privée Saint Vincent de Paul. L'article 2 vous propose de formaliser tout cela par voie de convention la participation financière de la Commune de Sin-le-Noble aux dépenses de fonctionnement, et précise que ladite convention sera échue au 31 décembre 2017. L'article 3 vous propose de m'autoriser à signer les actes y afférents. Et accomplir les démarches en la matière, en rappelant au niveau de l'article 4 que la dépense en résultant sera affectée au chapitre 65. Vincent ?

M. CAMPISANO : C'est pour une année maintenant ?

M. le MAIRE : Oui c'est ça.

M. CAMPISANO : D'accord.

M. le MAIRE : D'autres questions ? Non, tout le monde est d'accord pour voter ? Adopté à l'unanimité ? Parfait.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### 10- Gestion du domaine communal – abrogation de la délibération n° 398.77/2016 du conseil municipal du 07 juillet 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2016 relative à la cession de la parcelle cadastrée section AX n°9.

M. le MAIRE : Nous sommes page 53. Ce projet de délibération vise à préparer le projet de cession de la parcelle concernée à la Communauté d'agglomération du Douaisis. On vous rappelle dans la note de synthèse que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AX n°9, pour tout le monde c'est celle qui est Place du Cirque à côté du complexe Mercier dont la position est stratégique et elle a engendré des propositions à la Commune par des promoteurs. Lors de sa séance du 7 juillet, le Conseil municipal a décidé la désaffectation de cette parcelle de 24 600m<sup>2</sup> et à procéder à son déclassement du domaine public communal vers le domaine privé. Lors de cette même séance, il a été décidé de vendre ce bien à une société de promotion immobilière sous conditions suspensives. Le montant total de cette cession est estimé à 1 269 200 euros HT, soit un prix de 52 euros HT / m<sup>2</sup>. La CAD qui est porteuse d'intérêts à proximité du terrain d'assiette, - on pense à l'éco quartier du Raquet, au centre aquatique, à l'éco park, à la zone du Luc-, a fait part à la Commune de son intérêt pour se porter acquéreur dudit bien afin d'avoir la maîtrise de cette vitrine stratégique pour elle au vu de sa situation extrêmement privilégiée face à l'éco park. Le bureau communautaire a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 3 novembre de se porter acquéreur pour une emprise foncière de 25 850m<sup>2</sup> cadastrée AX n°9 au prix initialement fixé de 52 euros HT / m<sup>2</sup> soit un total de 1 344 200 euros de prix de cession. Il convient donc d'abroger la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2016, c'est ce qui vous est

proposé page 56. En son article 1<sup>er</sup> il vous est proposé d'abroger la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2016 visée en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2016 portant sur la cession AX n° 9 partie pour 24 600 m<sup>2</sup> au profit de la société par actions simplifiées « Les Arches Métropoles » avec signature d'une promesse unilatérale de vente et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférents. Des questions des remarques ? Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **III/- SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

#### ***SUBVENTIONS ANNUELLES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS PORTIVES ET NON SPORTIVES***

##### 11 – Subventions annuelles en faveur des associations sportives Fixation du montant annuel

M. le MAIRE : Nous passons à la délégation sport et vie associative. Donc là aussi on en a parlé tout à l'heure dans les budgets : le vote traditionnel des subventions en faveur des associations sportives et non sportives. Un petit chapeau du maire avant de passer la parole aux adjoints. Donc les bonnes feuilles sont celles qui sont dans votre pochette sur table puisque, je vous le disais, il y a eu un travail de la commission n°2 sur l'attribution des subventions et il y a donc des changements par rapport à ce qui avait été envoyé. Donc avant de passer la parole à Patrick Allard pour les associations sportives et à Marie-Josée Delattre pour les associations non sportives, peut-être quelques rappels avant d'aborder ce point.

Rappeler, on le disait tout à l'heure avec Mme BRIDOUX, la volonté municipale de soutien au monde associatif et donc le refus d'une baisse des financements aux associations. Au contraire même, la volonté, non pas de baisser, mais d'aller si possible vers une légère hausse d'ici la fin du mandat. Vous voyez Mme BRIDOUX c'était écrit avant que vous le disiez, on est en phase.

Volonté également, dans ce cas, d'une légère hausse en dégageant des règles, mais en dégageant des règles d'harmonisation. Donc c'est le travail qu'a fait la commission n°2 la semaine dernière. Un travail d'harmonisation des financements accordés par famille d'association. Essayer qu'on comprenne pourquoi une association à 2 000€ l'autre à 1 000€. Bon c'est le fruit d'une histoire donc aujourd'hui, sans baisser ceux qui ont 2 000€, essayer de faire gravir les financements à celles qui sont au plus bas.

Volonté d'aider les associations en avançant également le vote des subventions en décembre ce qui permet de leur dégager de la trésorerie notamment pour les clubs sportifs. Donc je vois Vincent CAMPISANO qui est un ancien adjoint aux sport et puis Patrick qui est l'adjoint aux sports qui opinent du chef parce que les associations sportives, elles ne travaillent pas en années civiles mais elles travaillent en année scolaire, on va dire en saison sportive. Et donc c'est vrai, quand le budget était voté en mars voire avril et que le versement des subventions était fait en fin mai - juin parfois même juillet, elles avaient quasi une année de décalage.

Donc là c'est pour ça qu'également au-delà du vote du budget pour avoir des outils de pilotage pour la Ville, ce vote du budget permet de voter les aides aux associations en décembre et donc de les verser assez tôt puisque la ville a un peu de trésorerie, ce qui aidera les associations notamment les clubs sportifs qui ont payé toutes leurs licences au mois de septembre, qui ont payé les engagements des équipes au mois de septembre. Et je voudrais enfin saluer le beau travail en la matière de la commission n°2 qui a travaillé la semaine dernière. J'ai participé à cette commission, qui a examiné, amendé les premières propositions en la matière d'où les nouvelles propositions sur table ce soir.

Et juste signaler également que toutes les associations, du fait de l'avancement du vote du budget et des subventions au mois de décembre, n'ont pas réussi à respecter le timing parce qu'il fallait déposer les dossiers à la mi-novembre. Alors évidemment on ne va pas pénaliser celles qui n'ont pas rendu leur dossier et donc on reviendra lors d'un prochain Conseil municipal pour revoter les subventions aux associations qui les auront rendu.

Voilà donc je peux passer la parole à Patrick Allard pour faire le détail sur la réflexion sur les subventions au monde sportif et puis nous présenter le détail du vote.

M. ALLARD : Bonsoir à toutes et à tous. Bon ben il y a beaucoup de choses qui ont été dites déjà. On va déjà préciser que les deux dossiers non déposés sont pour deux clubs dont l'AG n'a pas eu lieu. Donc on a les Epis Sport, pour un montant de 10 000€, et les Amis du Vivier pour un montant de 2600 €, donc qui viendront en complément.

Je voulais déjà commencer par vous dire que dans la colonne au niveau de la proposition de la commission, il faut lire 123 700 € et non 126 300€. D'accord ? Comment ? D'ici je ne vois pas laquelle c'est.

M. le MAIRE : A mon avis c'est celle ...

Mme BRIDOUX : C'est celle qui était sur la table.

M. le MAIRE : C'est là où il y a des clubs sportifs dessus. Là où ce n'est pas des clubs sportifs ce n'est pas celle-là.

M. ALLARD : Je vous rappelle ce n'est pas 126 300 € mais 123 700€. D'accord ? Rappeler aussi que bon il y a eu un gros travail au niveau de la commission 2, travail fructueux et qu'auparavant il y avait déjà eu un travail de 5 heures de la commission des finances de l'Office Municipal des Sports. Donc toutes les décisions sont quasiment, à peu de choses près, à l'identique de ce que proposait la commission des finances de l'OMS.

Alors quelques petites précisions quand même. Alors savoir qu'il y a eu une dissolution au niveau des clubs sportifs : « la pétanque sinoise » manque de renouvellement donc ils ont décidé d'arrêter, ça devient trop difficile. Vous verrez aussi qu'à un endroit où on a doublement d'une subvention qui passe de 150€ à 300€. C'est « Bouger pour sa Santé » sauf que l'année passée, il y a eu un problème dans le dépôt du dossier donc plutôt que de revoter une subvention de 150€ on a voté la subvention des deux années de 300€, cette année.

Quelques petites augmentations quand même : une augmentation, au niveau du « Karaté Club de Sin le Noble », de 400€. Alors la commission de l'OMS s'était penchée sur le dossier, bon c'est vrai qu'il y a plusieurs jeunes sinois qui atteignent le niveau national, et vous préciser aussi qu'on a reçu du courrier la semaine dernière, ou cette semaine, comme quoi deux athlètes du « Karaté Club de Sin-le-Noble » sont inscrits sur les listes de haut niveau. Donc les listes de haut niveau, ça veut dire que c'est quasiment la porte qui s'entrouvre pour l'équipe de France. Donc on aura peut-être une athlète sinoise l'année prochaine aux championnats d'Europe voire aux championnats du Monde cadette de Karaté. On va croiser les doigts.

Et ensuite une autre association qui a eu 270€ d'augmentation. C'est l'association « Sauve qui Peut » : une association qui apprend à nager, qui apprend à sauver, ce qui est encore plus important et surtout qui fait passer tous les brevets de secouriste aux enfants et aux adultes. Donc c'est une association qui rayonne sur Sin-le-Noble mais qui est appelée certainement à rayonner au-delà de la ville de Sin le Noble tellement elle est utile.

Et je voulais préciser aussi, au niveau des clubs de futsal, parce que vous avez vu des subventions qui pouvaient bouger. Donc une subvention d'association qui est passé de 100€ à 1 500€. Alors expliquer que depuis une année on a réuni les clubs, on a discuté à plusieurs reprises. Le but ce n'était pas de diminuer le nombre d'associations mais de faire en sorte qu'il n'y ait plus 4 associations qui s'inscrivent dans les championnats de district, de ligue. Mais faire en sorte qu'il n'y ait plus, allé on va dire que deux associations : une qui rayonne sur le quartier des Epis et une dans le centre-ville. Alors bon la promesse que j'avais faite à l'époque, c'était de dire le but ce n'est pas de diminuer le nombre d'assos, ce n'est pas de diminuer le

nombre de créneaux et ça n'est pas non plus le but de diminuer la subvention. Le projet qui leur a été proposé c'était de faire en sorte qu'il n'y ait plus que deux associations qui fassent de la compétition et que le bénéficiaire que l'on pourrait faire sur l'une ou l'autre association profiterait à l'association qui ferait de la compétition. Donc il y a des associations qui ont décidé d'elles-mêmes de ne plus présenter de dossier ou de ne rester qu'en loisirs, ce qui fait qu'on a économisé quasiment 1 550€, je crois, et 1 400€ qui ont été reportés sur une autre association qui fait de la compétition. Voilà pour expliquer un petit peu, il y a 3 - 4 montants de subventions qui bougent par rapport à l'année passée. Voilà je pense que j'ai tout dit.

Rappeler que, si quand même, on parlait d'augmentation donc on a une augmentation de 970€ pour l'ensemble des associations sportives sur l'année, pour l'année 2017. Voilà donc un petit millier d'euros de plus que l'année passée.

M. le MAIRE : OK, merci.

M. ALLARD : Je voulais préciser que moi je ne participerai pas au vote en tant que président de « l'AS sin Athlétisme ».

M. le MAIRE : Oui de toute façon on va voter toutes les subventions en même temps, non ? Ou ? On va tout en même temps ? Aude ?

M. le MAIRE : Ah bon, alors il faut que Aude [...] On va voter les ... Y a-t-il des questions, des remarques sur les subventions aux associations sportives ? Non ? Alors qui ne prend pas part au vote ? Parce qu'il faut le noter au niveau du PV, pour les associations sportives. Donc Jean-Claude DESMENEZ et Patrick ALLARD ne prennent part au vote. Donc hormis ces deux personnes qui ne prennent pas part au vote, parce qu'ils sont investis dans les clubs, y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc adopté à l'unanimité moins 2 personnes qui en prennent pas part au vote.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Donc le même travail a été fait par la commission n°2 au niveau des associations non sportives donc je passe la parole à Marie-Josée Delattre.

### 12 – Subventions aux associations locales non sportives

Mme DELATTRE : Bonsoir à toutes et à tous. Donc comme vous l'a dit Monsieur le Maire, il y a 10 dossiers en attente, en attente des associations qui n'ont pas eu le temps de déposer le dossier. Donc en demande de subvention 2017, l'Amicale du Personnel Communal 2 000€ en 2016, c'est la seule qui sera baissée, demande 1 500€.

M. le MAIRE : Oui juste peut être un point d'explication donc l'Amicale du Personnel, avec la commission n°2, on a décidé de passer de 2 000 à 1 500€ puisqu'elle ne compte que 43 membres donc quand on voit des associations qui ont 200, 300, 400 membres et qui n'ont que 200, 300 ou 400 €, il faut une certaine cohérence donc du coup c'est pourquoi il a été, par motivation d'équité, décidé de baisser mais de toute façon il y a des hausses pour les autres associations donc au total ça augmentera.

Mme DELATTRE : Les Bas de Sin 800€ sont passés à 1 000€ ; le Comité des Epis donc en attente du dossier ; le Deudeuch Club Sinois, 1000€ ; les Epinettes Sinoises, 2000€ ; Gare au Fou du Puits, 800€, 1000€ ; les Hauts de Sin, 2000€ ; le Sainte Barbe en Folie, 300 € en 2016, 400€ 2017 ; la Protection Civile, en attente de dossier ; Comité du Quartier du Vieux Faubourg, en attente de dossier ; AATDMON du Nord, 120€ ; les Amis du Calvaire, 300€ ; l'APACER, 150 € ; la Bonne Bêche, 500€ ; Entraide, 300€ 2016, 400€ 2017 ; la FNACA en attente de dossier ; Partir, pas de demande pour 2017 ; Médaillés du Travail, 200€ ; Pleurote Sinois, 200€, hein ? oui excusez-moi, pardon Freddy, 300€ ; Rêve d'Enfant, pas de subvention accordée ; la Solidarité des Poilus, 500€ ; Trésor de Vie, en attente de dossier ; Musique Culture et Voyage, 1 500€ ; Centre Artistique Populaire Sinois, 1 150€ ; les Orgues de Saint Martin, 300€ ; SINergie, 300 € ; MJC Maison des Arts, 6000€ ; Association Sinoise de Peinture sur Soie, 100€ ; Alcool Entraide du Nord, 165 € ; le Cirque Éducatif, en attente de dossier ; la Croix Bleue, 350€ ; les Dons du Sang, 250€ ; Relook Cœur, en attente de dossier ; Section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Sin le Noble, 300€ ; Le Secours Populaire Français, 850 €, 1 000€ ; Secours Catholique, 100€, 300€ ; l'École à l'Hôpital à Domicile, en attente du dossier ; AMMN Mineurs Marocains, en attente du dossier ; Amicale de la Maison de retraite Pierre

Wautriche, en attente de dossier ; Amicale de la CNL, 150€ ; les Cousettes Sinoises, 200€ ; APE les Epis, 300€ ; APE Jean Jaurès, en attente de dossier ; APE Sucrierie, association dissoute ; APE Salengro, 300€ ; APE Saint Vincent de Paul, 300€.

Donc pour un total ...

M. le MAIRE : Merci Marie-Josée de cette présentation.

Effectivement, une seule association qui voit sa subvention baisser : l'Amicale du Personnel, je vous ai expliqué, il n'y a que 43 membres. Dans le travail d'harmonisation, avec la commission n°2, nous poursuivons le travail qui avait été entamé les deux années précédentes puisqu'on a trois grosses associations de quartier : les Hauts de Sin, Gare au Fou du Puits, les Bas de Sin. Il y a une qui avait 2000€, les autres avaient je sais plus à combien. On a commencé 300, 400 € donc on leur a mis 200 tous les ans donc là on continu pour les faire passer de 800 à 1 000€ : c'est le Bas de Sin et Gare au Fou du Puits.

On a également fait le travail sur des associations de quartier plus récentes et plus petites : le Sainte Barbe en Folie qui a deux ans, Entraide également. Donc Sainte Barbe en Folie pour le quartier de Sainte Barbe, Entraide plus sur la Montée. Donc il y avait 300€, on les passe à 400€. On fera la même chose avec le Comité de Quartier du Vieux Faubourg s'il dépose un dossier puisqu'on est en attente du dossier. En tout cas c'est les 3 associations qu'on a assimilées comme faisant partie de la même famille. Donc là elles avaient toutes les 3, 300 € on les passera toutes les 3 à 400€ parce qu'il est important d'avoir ces trois associations qui œuvrent sur le terrain dans les différents quartiers.

Et ensuite nous avons également dérogé à la règle puisque normalement une association a 80€ de subvention de démarrage donc là on a deux remarques à faire. C'est la section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Sin-le-Noble qui n'avait pas demandé de subvention les années précédentes. Donc on a décidé de ne pas considérer comme une nouvelle association en lui donnant 80€ mais en lui donnant 300€, un peu ce que l'on donne à Entraide ou au Comité du Vieux Faubourg ou à Sainte Barbe en Folie, sachant qu'on sait que les JSP font un excellent travail et qu'ils sont présents à toutes nos cérémonies. Donc on a accueilli ici les 41 JSP lors de la soirée de Ste barbe donc on a aucun doute sur cette association donc c'est pour ça qu'on a décidé d'accorder toute suite 300 €.

Au niveau de la famille des associations qui œuvrent sur les actions en faveur des personnes en difficultés : donc 150 € de plus pour le Secours Populaire Français qui a de nouvelles actions au niveau de la prévention sur le dépistage du diabète, les problèmes bucco dentaires ..., donc ça a un coût donc c'est pour ça qu'on a mis 150 € de plus en voyant avec la présidente qu'on gèlerait à 1000 € et que derrière on essaierait de faire un rattrapage au niveau du Secours Catholique qui était à 100 €. Donc là on a mis 200€ pour faire passer le Secours Catholique à 300€ et que la porte est ouverte, si le Secours Catholique le souhaite, tout doucement, comme on l'a fait pour Gare au Fou du Puits ou les Bas de Sin, d'aller tout doucement à un rattrapage à 200, 250, 300€ pour dans 2-3 ans rejoindre les 1 000€ du Secours Populaire puisqu'on offre des locaux aux associations caritatives, on se met à disposition quand il y a besoin évidemment.

On a enclenché ce cheminement sur les associations caritatives une autre famille, et sur les différentes APE, les associations de parents d'élèves, là aussi on avait parfois des associations qui avaient 100 d'autres 200 d'autres 300 on ne savait pas pourquoi. On a tout mis à 300 donc là aussi on a harmonisé vers le haut, celles qui avaient 300 on n'allait pas la baisser à 200. Donc toutes les APE ont désormais 300€.

Et enfin également on a acté le principe, je pense que vous serez d'accord, on avait voté le principe d'une subvention de démarrage à 80 € pour toute nouvelle association non sportive. Et donc la commission n°2 propose, et ça on le verra quand il y aura une prochaine association on votera. En tout cas là aussi on harmonise entre le monde non sportif et le monde sportif en accordant une subvention de démarrage à 100€ pour toutes les associations et plus 80€ pour les non sportives et 100 pour les sportives. Voilà.

Tout le monde est d'accord avec ça ? Donc on peut voter la ... Oui effectivement donc là je pense qu'il y a beaucoup de personne qui ne vont pas voter alors on va le noter pour Aude.

Donc Jean-Pierre STOBIECKI, APACER, Josyane BRIDOUX, Pascal DAMBRIN, ça va Aude ? Freddy DELVAL, Henri JARUGA, Jean-Pierre BERLINET, Claudine t'es pas dans le bureau du Bas de Sin, alors t'es dans les bureaux ? Oui alors ne tu ne votes pas. Claudine BEDENIK.

M.GUERIN: Une question s'il vous plait, le simple fait de faire partie d'une association justifierait que ...

M. le Maire : Non non c'est être dans l'exécutif, dans le bureau.

M. Guérin : D'accord.

M. le Maire : C'est à dire pour pas voter quelque chose dont vous allez décider le ... Voilà. Donc Aude, c'est bon ? Faut récapituler ? Il y a combien de personnes ? 7 qui ne prennent pas part au vote. On doit avoir le quorum là quand même non ? On est 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18.

Mme BRIDOUX : ....[inaudible] un quorum c'est la présence physique, donc on est pas parti, on va pas voter [inaudible].

De toute façon on est 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24. Donc 24-7 ça fait 17, donc on est bon pour le quorum puisque le quorum est à 17 plus les pouvoirs On est bon pour le quorum là ? On ne va pas se plaindre d'avoir des élus qui sont dans le monde associatif. Alors on y va ? Tout le monde est d'accord, hormis ceux qui ne prennent pas part ... On dit que ceux qui ne prennent pas part au vote, ne prennent pas part au vote sur la subvention de leur association. C'est ça ? Ça va mieux ? C'est mieux ? Alors Jean-Pierre STOBIECKI sur l'APACER, Josyane BRIDOUX sur le Secours Populaire, Pascal DAMBRIN sur l'APACER, Freddy DELVAL sur le Pleurote Sinois, euh j'en suis où après, Henri JARUGA sur Gare au Fou du Puits, Claudine BEDENIK sur les Hauts de Sin et les Bas de Sin, Jean Pierre BERLINET sur les Amis des Orgues et les Amis du Calvaire, et on a fini ? C'est bon ? Voilà, donc tout le monde est d'accord pour adopter les subventions des autres associations dont il ne fait pas parti en tant que membre de l'exécutif. Aller on le vote. Qui est pour ? Donc adopté à l'unanimité des votants.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le Maire : Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la délégation urbanisme, foncier dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON et qui va nous parler d'une vente de patrimoine HLM appartenant à Maisons et Cités au Puits du Midi.

### **IV/- URBANISME**

#### **13 - Vente de patrimoine HLM appartenant à Maisons et Cités Soginorpa – cadastres section BA n°472 pour une surface de 540m<sup>2</sup>, sis 8rue d'Axat, cité Puits du Midi – Avis préalable de l'assemblée délibérante**

M. le Maire : M. HOURNON : Mes chers collègues, bonsoir, donc comme vous le savez, Maisons et Cités fait partie maintenant des sociétés d'HLM. Alors en tant que tel, le Code de la construction de l'habitation dispos que lorsqu'un organisme d'HLM vend des locaux à caractère social dans une Commune, il doit solliciter l'avis de la municipalité par l'intermédiaire du représentant de l'Etat donc la DDTM. C'est quelque chose maintenant qui se pratique de plus en plus souvent. Nous en avons parlé lors de la commission n°4 et il a été convenu afin de ne pas alourdir les travaux de la présente instance de ne pas soumettre au Conseil municipal les ventes d'immeuble lorsque la ville sera favorable pour la raison simple c'est que ça peut se comprendre quand on a un patrimoine social en dessous ou à la limite du quota autorisé, nous nous sommes largement au-dessus. Donc quand une société vend ce type de bien et que la commune veut émettre un avis favorable, la commission a convenu qu'on pourrait donc se passer de ce protocole. Par contre si jamais on émettait un avis défavorable, évidemment cette cession passerait devant le Conseil municipal. Et le dernier point qu'on a précisé également c'est que la forme de la réponse se ferait sous la forme d'une lettre officielle puisque la loi dispose qu'on a deux possibilités de réponses : soit s'abstient de répondre et dans un délai de deux mois notre silence vaut acceptation, soit on répond de manière officielle, si on est d'accord ou si on n'est pas d'accord. On préfère cette seconde solution qui est quand même plus rapide et d'éviter à la société d'attendre les deux mois et ça permet d'entretenir de meilleures relations avec les organismes sociaux. Etant à vous préciser qu'évidemment cette démarche est tout à fait indépendante du droit de préemption qui existe toujours, ce n'est pas parce qu'on va donner un avis favorable à une cession d'un logement par une société d'HLM que celle-ci sera dispensée par la suite de faire ce qu'on appelle la déclaration d'intention d'aliéner auprès de la Commune et là nous avons encore un délai de deux mois pour dire si nous préemptons ou pas cet immeuble. Donc deux démarches tout à fait différentes à ne surtout pas confondre : on peut très bien dire oui à une cession et préempter par la suite.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Donc il vous est donc proposé page 69 d'émettre un avis favorable sur le projet de Maisons et Cités Soginorpa de vendre un logement qui lui appartient, ça vaut mieux, 8 rue d'Axat à Sin-le-Noble, cadastré section BA 472 pour une surface de 450m<sup>2</sup> et si vous émettez un avis favorable de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent, sachant que la commission compétente a donc émis un avis favorable et unanime. Et on vous a mis dans les pièces jointes, page 71, le courrier du Directeur départemental qui nous saisit, le courrier de Maisons et Cités, page 73, avec la fiche de demande d'aliénation du patrimoine HLM, pages 74 - 75 - 76 - 77, on a même mis le diagnostic de performance énergétique, page 78, pour être complet et l'avis des domaines, page 79.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler sur cette délibération ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Donc adopté à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le Maire : Avant de passer la parole, à nouveau, à Jean-Paul Hournon pour des dénominations de voirie au niveau de la ZAC du Raquet, je vous rappelle qu'il y a les feuilles de signature du budget primitif et des registres qui circulent, et que pour les personnes qui ont une procuration, n'oubliez pas de signer deux fois. C'est vrai que c'est toujours embêtant d'aller devoir recourir après les signatures. Qui est ce qui les a les feuilles de signature ? Elles sont restées bloquées là-bas. Voilà ça y est, elles font le tour. Tu vérifies bien Vincent que tout le monde a bien signé ?

Donc Jean-Paul Hournon pour la dénomination ZAC du Raquet, nous sommes page 81.

#### 14 - Dénomination de voiries - ZAC du Raquet, voirie perpendiculaire au chemin des allemands desservant l'écopark et notamment l'APEI

M. HOURNON : Comme vous le savez, les Papillons Blancs ont installé, ont édifié sur des parcelles de terrains au lieu-dit chemin des Allemands plusieurs bâtiments. Dans un premier temps, un bâtiment à usage de blanchisserie puis un second à usage de cuisine. Et maintenant ils ont installé leur siège social. Alors il est évident que cette dénomination chemin des Allemands c'était un chemin qui était assez long et qu'il convient maintenant, vu sa transformation, de lui donner un nom. Un nom, pourquoi ? Tout simplement aussi pour des raisons administratives, des raisons de référencement, de raccordement aux différents réseaux. Donc il fallait à la fois une rue et un numéro de voirie. La commission de dénomination de voies a été interrogée à ce sujet et elle a émis le nom des Papillons Blancs. Donc en gros, cette rue, elle se situe, vous voyez où il y a le rond-point de ce qu'on appelle « le bateau ivre », et c'est une rue qui remonte vers le Nord, sur le côté gauche de la rue, les Papillons Blancs et sur le côté droit, l'Ecopark.

Donc ça a été soumis à la commission des dénominations de voies qui a émis cet avis favorable. Et la commission concernée, n°4, a également émis un avis favorable sur cette dénomination.

M. le Maire : Merci Jean-Paul. Donc je vous renvoie à la délibération page 84 où on vous a mis une petite vue aérienne qui vous permet de bien situer la rue des Papillons Blancs qui est face à la parcelle que l'on vend au niveau de la CAD. Ça permet de faire d'une pierre deux coups. Et juste pour info, l'inauguration de l'APEI aura lieu au mois de février.

Donc l'article 1<sup>er</sup> vous propose de dénommer « rue des Papillons Blancs » la voirie nouvelle partant du rond-point dit du « bateau ivre » en direction du Nord, et desservant le nouvel Ecopark et notamment les propriétés de l'APEI et de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Unanimité ? Merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délégation Cohésion Sociale dont le rapporteur est Didier Carrez, je vous disais tout à l'heure qu'il a subi une opération il y a quelques semaines et que donc il n'a pas pu être parmi nous et qu'il rentrera, je l'espère, début janvier après ses deux mois de convalescence.

#### V/- COHESION SOCIALE

##### 15 - Adhésion à la fédération des centres sociaux du Nord

ère  
M. le Maire : Une 1<sup>ère</sup> délibération, nous sommes à la page 87, sur une adhésion à la Fédération des Centres Sociaux du Nord. Donc c'est une délibération qui vise à régulariser une situation qui existe depuis 2010 à propos de l'adhésion de la Commune à cette association. Donc on vous rappelle dans la note de synthèse, c'est le travail de toilettage juridique, on regarde les choses sur lesquelles il faut revenir. Donc on vous rappelle que cette association a été créée en 1922, qu'elle est reconnue d'utilité publique en 1931 et qu'elle constitue la tête de réseau des 1000 centres sociaux qui lui sont affiliés.

Donc la Fédération des Centres Sociaux du Nord regroupe 136 centres sociaux et socio-culturels et on a vu en commission le directeur du centre social nous disait, je crois, que c'est 136 membres et je pense qu'il y a 6 centres sociaux qui n'en sont pas membres. Donc ça fédère vraiment l'ensemble des professionnels des centres sociaux.

Donc les centres sociaux, je vous le disais, de la ville de Sin-le-Noble en sont adhérents depuis 2010 et s'acquittent d'une adhésion dont le montant est établi en fonction du compte de résultat des centres sociaux de l'année N-1. Et conformément à la disposition du code général des collectivités territoriales, il revient au Conseil municipal de se prononcer sur les adhésions aux associations, ce qui n'avait pas été fait en 2010. Et ce qu'on vous propose donc de

régulariser par la présente délibération, page 89, article 1<sup>er</sup> en décidant d'adhérer à la fédération départementales des centres sociaux et en article 2, en précisant ce à quoi l'adhésion ouvre droit à savoir un accompagnement technique et politique tels que l'information, le financement, la gestion, la formation, l'analyse des besoins, le contrôle des résultats et en autorisant Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches y afférentes et en précisant que les dépenses liées à l'adhésion seront prélevées au chapitre 011 du budget de la Commune.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non ? Donc je vous propose de l'adopter. Des abstentions ? Des voix contres ? Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délibération suivante donc nous changeons de délégation mais c'est toujours Didier Carrez qui est en charge de cette délégation, une délégation relative à la politique de la ville et donc une délibération sur le dispositif de réussite éducative sur une prolongation du poste d'assistant socio-éducatif. Et je vous invite à ne pas vous référer page 93 mais à vous référer sur la délibération qui a été posée sur table puisque la délibération a subi quelques petites modifications techniques sur la définition, sur les indices, sur la rémunération.

## **VI/-POLITIQUE DE LA VILLE**

### **16-Dispositif de réussite éducative Prolongation du poste d'assistant socio-éducatif**

M. le MAIRE : Ce n'était pas les bons indices pour bien recruter, bien rémunérer cette personne. Alors on vous rappelle malgré tout qu'en l'absence d'éléments plus concrets quant au dispositif de réussite éducative pour l'année 2017 puisque rien n'est arrêté au jour d'aujourd'hui il vous est proposé de reconduire le poste d'assistant socio-éducatif afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans la conduite du projet. On vous rappelle ce qu'est le DRE, dispositif de réussite éducative. Il est défini dans le plan de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et le Conseil municipal s'est prononcé sur la reconduction de ce dispositif, piloté par le service de politique de la ville, lors de la séance du 30 septembre 2015. Ce dispositif permet à des enfants de 2 à 16 ans qui sont repérés en difficultés sociales et scolaires, de construire en association avec leurs parents, un parcours individuel, visant à bénéficier d'actions hors temps scolaire, de soutien personnalisé répondant aux problèmes évalués. Il y a des actions qui permettent un travail sur l'estime de soi, dans le cadre du comportement, de l'absentéisme, du décrochage scolaire, un travail sur le rythme de l'enfant, au niveau de la santé du sommeil de l'accueil en maternel, et des actions autour de l'accompagnement de la parentalité, l'accompagnement psychologique, éducatif, pédagogique. On vous rappelle que ce dispositif fait partie des contrats de ville, et met en relation les différents acteurs locaux que sont l'éducation nationale, les pôles scolaires et sociaux de la ville, le collège, les services sociaux du Département du Nord, les associations locales, le club de prévention, le médecin scolaire, le RASED, réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés. Les premiers bilans de l'année 2016 montrent que ce sont plus de 100 familles qui ont été touchées, 102 exactement et qui représentent, environ, 250 enfants. 40% de ces familles sont originaires de quartiers

prioritaires, et 54 familles ont bénéficié d'un suivi individuel. Nous avons également eu 94 contractualisations, avec signature d'un engagement. Les actions sont soit individuelles, nous avons 54 suivis individuels, ou collectifs, nous avons 71 familles qui ont participé. On vous rappelle les objectifs prioritaires, qui sont : développer la prévention précoce dès la petite enfance par des ateliers de sensibilisation à la lecture d'albums et des documents pour la jeunesse, de lutter contre l'échec scolaire, ce sont des actions de remotivation jeunesse. Troisième objectif, développer l'estime de soi, par des initiations à la pratique musicale, vocale, théâtrale. Et une aide personnalisée aux familles. Et enfin quatrième objectif, améliorer la relation et la communication parents - enfants - institution et là je pense aux cafés des parents. Pour 2017, la Commune souhaite la reconduction à l'échelle de son territoire de ce dispositif de réussite éducative sous réserve des avis émis par les services de l'Etat puisque c'est dans le cadre du contrat de ville donc il faut que l'on ait un avis favorable. Mais il est proposé malgré tout de prolonger les missions de l'assistant socio-éducatif pour 2017. Donc

c'est ce que vous propose la délibération en son article 1<sup>er</sup>, décide de prolonger les missions de l'assistant socio-éducatif à temps complet contractuel c'est la condition, rémunéré sur l'indice brut 510 majoré 439, augmenté de la prime de fin d'année, de la prime de résidence et

le cas échéant, du supplément familial, pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, sous réserve des avis émis par les services de l'Etat. Voilà ce qui vous est proposé et la commission n°3 compétente en la matière a émis un avis favorable, et peut être que l'on pourra, là aujourd'hui, on n'a pas terminé mais lors d'un prochain Conseil municipal, ou on votera les budgets contrats de ville, faire un point plus précis sur le dispositif de réussite éducatif. Et on le fera également avec la commission n°3. Des questions, des remarques ? Non donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a t-il des votes contre, des abstentions ? Non donc adopté à l'unanimité en précisant donc bien que c'est la délibération posée sur table qui a été adoptée à l'unanimité.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Alors nous venons à la délégation des ressources humaines. Dont je suis le rapporteur, une délibération classique.

#### **VII/- RESSOURCES HUMAINES**

##### 17- Modification du tableau des effectifs

M. le MAIRE : Alors on vous rappelle comme à chaque fois que l'article 34 de la loi du 26 janvier 84 dispose que l'assemblée délibérante est compétente pour créer les emplois de la collectivité. Or le tableau des effectifs de la Commune ne comporte pas de postes vacants au grade consenti pour les agents qui bénéficient d'un avancement et pour lesquels la commission administrative paritaire, la CAP a émis un avis favorable le 10 novembre 2016, il nous faut donc créer des postes qui sont pour des agents de la collectivité qui ont passé des concours, des examens et qui ont eu un avis favorable de la CAP du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord. Donc c'est un poste d'attaché principal à temps complet, deux postes d'agents de maîtrise à temps complet, et un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet. C'est le sens de la délibération page 102 qui vous propose de créer à partir du 15 décembre 2016, un poste d'attaché principal temps complet, deux postes d'agents de maîtrise à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet. En vous rappelant que les dépenses sont prélevées sur les crédits inscrits au budget communal en son chapitre 012. Des questions ? Des remarques ? Non, donc je vous propose d'adopter cette délibération, y a t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, donc adopté à l'unanimité ?

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Et maintenant la délibération que tout le monde attendait depuis le début !

#### **VIII/- ASSAINISSEMENT**

##### 17- Rapport annuel, prix et qualité du service public d'assainissement sur les trois sites techniques de la communauté d'agglomération du Douaisis pour 2015.

M. le MAIRE : Aller Freddy, je te la fait. Donc vous l'avez tous lue ? Oui, il n'y a pas de question ? Non, bon, c'est sûr ? Vous ne souhaitez pas une présentation détaillée ? Aller projet de délibération classique, qui vise à une prise d'acte d'un rapport rendu obligatoire par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la CAD a la compétence assainissement et eaux pluviales, le CGCT l'oblige à ce titre à établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement qu'elle assure sur les trois unités techniques d'Arleux, Sin-le-Noble et Douai. Ce rapport a pour but d'informer les services, les usagers du service sur son fonctionnement en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers, il a été présenté en Conseil communautaire du 14 octobre 2016 pour l'année 2015. Et les communes membres concernées doivent permettre sa présentation à l'assemblée délibérante et sa mise à disposition du public. Il revient donc au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport et d'en prendre acte. Donc vous me dites tous que vous en avez pris connaissance, je peux vous faire confiance, sinon il y a interrogation la semaine prochaine ! Donc je vous propose d'adopter la délibération page 107 et d'en prendre acte sur le rapport annuel du prix et de la qualité du service public d'assainissement et du réseau géographique pour 2015 établi par la CAD au titre de sa compétence assainissement et eaux pluviales, et que le conseil communautaire a adopté lors de sa séance du 14 octobre 2016. Et on vous précise qu'il sera procédé à une mise à disposition du dit rapport dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal. Tout le monde est d'accord pour cette délibération de prise d'acte. Voilà, donc adopté à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M.CAMPISANO : Quel est l'intérêt de donner un avis, un an après avec un rapport, puisque de toute manière, on prend l'acte mais ça ne sert strictement à rien.

M. le MAIRE : Tu dois prendre acte, c'est la loi. Si après tu peux....

Bon merci à tous de votre attention, bonnes fêtes de fin d'année, et puis rendez-vous l'année